

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

EXERCICE TERMINÉ LE 30 AVRIL 2023



Université **Laurentienne**
Laurentian University

RAPPORT FINANCIER ANNUEL



Table des matières

3 Introduction	21 Actif net
4 La Laurentienne en chiffres	21 Entente de prêt postérieur à l'application de la LACC
5 Environnement de fonctionnement	22 Ratios Financiers
6 Plan de transaction ou d'arrangement	22 Conclusion
7 Vente de biens immobiliers de la Laurentienne	23 États financiers consolidés
8 Le point sur l'enseignement	24 Rapport de l'auditeur indépendant
9 Faits saillants en recherche	27 État consolidé de la situation financière
11 Tendances des inscriptions	28 État consolidé des résultats
13 Examen financier	29 État consolidé de l'évolution de l'actif net (insuffisance)
13 État consolidé des résultats	30 État consolidé des flux de trésorerie
13 Gains redressés	31 Notes complémentaires aux états financiers consolidés
14 Revenus	
14 Subventions et contrats de fonctionnement	
15 Frais de scolarité	
15 Subventions et contrats de recherche	
16 Ventes et services	
16 Autres frais et revenus	
17 Dépenses	
17 Salaires et avantages sociaux	
17 Charges de fonctionnement et de recherche	
17 Autres charges	
18 Coûts de restructuration	
18 Recouvrement découlant de la procédure en vertu de la <i>Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies</i>	
18 Investissements dans les immobilisations	
19 État consolidé de la situation financière	
19 Actif	
20 Passif	





Introduction

Nous désirons reconnaître le Traité Robinson-Huron de 1850. Nous reconnaissons aussi que l'Université Laurentienne se trouve sur les terres traditionnelles des Atikameksheng Anishnawbek et que la Ville du Grand Sudbury comprend également celles de la Première Nation de Wahnapiatae. Nous tenons à exprimer notre profond respect à tous les peuples autochtones et, comme signe de notre relation suivie avec eux, appuierons les recommandations émises par le Groupe de travail sur la vérité et la réconciliation de l'Université Laurentienne. Miigwech.

Ka ke ginwaamdanaa Aki Gaabijidebendaagwak Robinson Huron Naakinegewin ode 1850. Miinwa ginwaamdandaa Laurentian Chi-kinomaagegamik gewii teg maanpii gidaa kiimina Atikameksheng Anishinaabek debendaagwak miinwa Chi-odeno Sudbury miinwa gewii debendaagwak Wahnapiatae Anishinaabe kiing. Gichipiitenmananig Anishinaabek- ga nakiitaanaa weweni maanpii Laurentian Chi-kinomaagegamik Debwewin miinwa Minadaapnagewin Nakii Naadmageh Makwataagziwin. Miigwech.

L'Université Laurentienne (la Laurentienne) a été constituée en société le 28 mars 1960, en vertu de la *Loi de l'Université Laurentienne de Sudbury*, L.O. 1960, c. 151 C. 154. Depuis plus de 60 ans, c'est un établissement postsecondaire bilingue et triculturel financé par les fonds publics dans le nord de l'Ontario, qui offre un enseignement postsecondaire de haute qualité à des étudiants canadiens et étrangers au premier cycle et aux cycles supérieurs.

Cependant, les problèmes financiers et opérationnels survenus ces dernières années l'ont obligée à prendre

des mesures extraordinaires pour continuer à offrir ses programmes d'enseignement et de recherche. Le 1^{er} février 2021, elle a présenté une demande à la Cour supérieure de justice de l'Ontario (la Cour) pour obtenir une ordonnance initiale en vertu de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* (la LACC). Cette ordonnance lui a apporté une plateforme supervisée par la Cour pour restructurer ses opérations.

Après plus de dix-huit mois de négociations avec les créanciers, la Laurentienne a réussi à se soustraire à la protection de la LACC grâce à un Plan de transaction ou d'arrangement (le Plan) appuyé par un financement à long terme de la province. Le Plan et le financement sont entrés en vigueur le 28 novembre 2022. Le Plan (décrit ci-dessous) contient diverses exigences, dont deux obligent l'Université à élaborer un nouveau plan stratégique et à se lancer dans une transformation opérationnelle complète. Il exige également des changements dans la haute administration et le renouvellement du Conseil des gouverneurs. Dans le cadre de la procédure liée à la LACC, la *Loi de l'Université Laurentienne de Sudbury* a été modifiée afin de réduire la taille du Conseil de 25 à 16 membres.

Depuis la fin de la protection de la LACC à la fin novembre 2022, l'Université a entrepris un vaste processus de recherche pour recruter, entre autres, une nouvelle rectrice et vice-chancelière ou un nouveau recteur et vice-chancelier, une nouvelle vice-rectrice ou un nouveau vice-recteur aux études et une nouvelle vice-rectrice ou un nouveau vice-recteur aux finances et à l'administration. Pour l'aider à se renouveler après l'application de la LACC, la



Laurentienne a eu la chance de recruter Mme Sheila Embleton, de l'Université York, à titre de rectrice et vice-chancelière par intérim, et Mme Brenda Brouwer, de l'Université Queen's, à titre de vice-rectrice principale aux études par intérim, qui sont arrivées en janvier 2023.

Les priorités immédiates à la fin de la protection de la LACC ont été de répondre aux exigences du Plan et aux besoins essentiels en matière de dotation en personnel et opérationnels, de renouveler les relations avec les partenaires et de stabiliser l'inscription et la persévérance étudiantes.

À cause de la procédure en vertu de la LACC, l'Université a enregistré une chute des inscriptions qui se stabilisera probablement au cours des années à venir. Heureusement, cette réduction n'a pas été aussi forte que prévu. De même, la recherche et d'autres

contributions, inférieures à celles des années précédentes, ont bénéficié du soutien continu de nos partenaires subventionnaires.

La Laurentienne a terminé la procédure en vertu de la LACC avec la solidité financière nécessaire pour investir dans des programmes et opérations. Le budget 2023-2024 élaboré à l'issue de vastes consultations des facultés et du personnel a aidé à déterminer les domaines prioritaires immédiats. Des experts-conseils ont aussi été retenus pour faciliter l'élaboration du nouveau plan stratégique et du plan détaillé de transformation.

La nature bilingue et triculturelle de la Laurentienne est unique en Ontario et son incidence dans la région est vitale. La Laurentienne est importante pour le nord de l'Ontario et pour les milliers d'étudiants qui pourraient autrement difficilement poursuivre des études postsecondaires.

LA LAURENTIENNE EN CHIFFRES

**Ressources
utilisables
sans restriction**



17 M \$¹
(-87,8 M \$ l'année
dernière (reformulées))

**Dépenses en
immobilisations**
2 M \$ (0,4 M \$ l'année dernière)



**REVENU
TOTAL**

197,8 M \$

(185,4 M \$ l'année dernière)



**Excédent
des revenus**
sur les dépenses,
avant d'autres
éléments



52,6 M\$

(44,5 M \$ l'année dernière)

Dotation
par étudiant EPT

8 293 \$

(7 722 \$ l'année dernière)



Dépenses totales
156,3 M \$

(168,6 M \$ l'année dernière)

**REVENUS
PAR ÉTUDIANT EPT**

34 526 \$

(30 925 \$ l'année dernière)



**ACTIF NET
TOTAL**



191,6 M \$

(-4,4 M \$ l'année dernière)

**Passif des futurs avantages sociaux
DES EMPLOYÉS**

1,8 M \$

(5,3 \$ l'année dernière)



Effectif étudiant

5 729

(5 995 l'année dernière)

ÉQUIVALENT
PLEIN TEMPS
- EPT

¹L'actif net disponible comprend l'actif net non affecté et l'actif net affecté à l'interne (tel qu'indiqué dans les états financiers vérifiés de l'Université).



Environnement de fonctionnement

La Laurentienne a continué de fonctionner sous la protection de la LACC durant les sept premiers mois de 2022-2023, et le contrôleur nommé par la Cour supervisait ses dépenses. Pendant cette période, l'administration a principalement concentré ses efforts sur le maintien des opérations tout en négociant avec les créanciers et en élaborant le Plan de transaction ou d'arrangement. Le Plan a été présenté aux créanciers, qui l'ont approuvé le 14 septembre 2022, et il est entré en vigueur le 28 novembre 2022.

À la fin de la protection de la LACC, la Laurentienne a entrepris un vaste renouvellement du Conseil et de la haute administration, en commençant par la nomination de la rectrice et vice-chancelière par intérim et de la vice-rectrice principale aux études par intérim le 1^{er} janvier 2023. Les activités de dotation en personnel se sont également intensifiées afin de pourvoir des postes essentiels dans le corps professoral et le personnel. En outre, comme le Plan l'exige, l'Université s'est lancée dans l'élaboration d'un nouveau plan stratégique et d'un plan complet de transformation afin de donner suite aux recommandations de l'examen opérationnel de NOUS et du rapport de la vérificatrice générale.

En ce qui concerne le financement gouvernemental, le ministère des Collèges et Universités (MCU) a pris la décision de retarder l'activation du financement fondé sur le rendement pour la troisième année de l'Entente de mandat stratégique (EMS3), en découplant le financement, mais en conservant tous les autres aspects du modèle de l'EMS3. En 2022-2023, la Laurentienne a enregistré une réduction des inscriptions en raison de

la procédure en vertu de la LACC. Afin d'alléger l'effet sur la subvention de fonctionnement de l'Université, le ministère a convenu de lui accorder une protection du corridor des inscriptions et du rendement pouvant aller jusqu'à 22 millions de dollars.

Le 1^{er} avril 2022, l'École de Médecine du Nord de l'Ontario (EMNO) est devenue une université autonome décernant des grades. La collaboration en recherche de l'Université de l'EMNO et de la Laurentienne demeure solide et efficace et a donné lieu à une nouvelle entente de services de recherche approuvée le 3 mars 2023. Selon cette entente, la Laurentienne continuera d'appuyer les activités de recherche de l'Université de l'EMNO en lui donnant accès à ses services de recherche et d'innovation, à ses locaux de recherche et laboratoires, et aux possibilités de financement fédéral et provincial.

À la fin de la procédure en vertu de la LACC, la Laurentienne a repris la planification et les discussions budgétaires avec les gestionnaires. Ce processus a commencé à l'automne 2022, pour recueillir les perspectives du Conseil des gouverneurs et discuter avec le corps professoral et le personnel des priorités et des pressions financières. L'entente de prêt de sortie de la LACC, qui contient des exigences précises de rapport et des restrictions financières, a en partie influencé ces discussions. Le budget consolidé de 2023-2024 présenté au Conseil visait à stabiliser les opérations de l'Université et à surmonter les défis immédiats touchant la capacité.





Plan de transaction ou d'arrangement

La suspension des procédures en vertu de la LACC reçue le 1^{er} février 2021 a permis à la Laurentienne de travailler avec de nombreuses parties concernées pour élaborer un Plan de transaction ou d'arrangement (le Plan). Le but du Plan était, entre autres, de restructurer la Laurentienne, de prendre des dispositions pour la transaction de certains éléments de passif antérieurs au dépôt de la demande de suspension des procédures, et donner quittance et main levée pour toutes les réclamations visées et les réclamations quittancées (telles que définies dans le Plan).

La Laurentienne a remis son Plan à la Cour le 28 juillet 2022 et il a été modifié le 9 septembre 2022. À la réunion des créanciers visés, le 14 septembre 2022, le nombre requis de créanciers a voté en faveur du Plan. La période de suspension des procédures en vertu de la LACC a été prolongée jusqu'au 30 novembre 2022 afin de finaliser les conditions avant la mise en œuvre du Plan qui est entré en vigueur le 28 novembre 2022.

Voici les principales caractéristiques du Plan :

- Rembourser le prêt de débiteur-exploitant de 35 millions de dollars au moyen du produit du financement du prêt de sortie de la province.
- Générer les fonds nécessaires pour rembourser les créanciers, la province de l'Ontario acceptant d'acheter des biens immobiliers d'une valeur de 45,5 à 53,5 millions de dollars appartenant actuellement à la Laurentienne. Le Plan prévoit que toute transaction de vente doit être réalisée dans les trois ans suivant la date de sa mise en œuvre.
- Payer en totalité les créanciers ayant une réclamation prioritaire en vertu de la LACC, une réclamation garantie ou une réclamation d'indemnité de vacances à la date de mise en œuvre du Plan. Une fois les paiements prioritaires effectués, le montant restant dans le bassin de distribution sera distribué au prorata. Le processus de distribution des paiements devrait prendre jusqu'à quatre ans.

Après la date de mise en œuvre du Plan, la Laurentienne a également convenu de prendre, entre autres, les mesures suivantes :

- a) Travailler avec un expert-conseil externe en gestion de projets et le Groupe consultatif sur la transformation (GCT), afin d'élaborer un plan détaillé de restructuration et de transformation opérationnelles complètes, telles que décrites dans le rapport opérationnel préparé au cours du processus

lié à la LACC. Le GCT a pour rôle de donner des conseils sur l'élaboration du plan et comprend des représentants des groupes syndicaux de l'Université.

- b) Après la restructuration et la transformation opérationnelles complètes menées par l'expert-conseil en gestion de projets, le Comité d'amélioration continue sera créé pour examiner périodiquement la prestation des services et des procédures, politiques et processus opérationnels afin de faire en sorte que les décisions opérationnelles de l'Université continuent de reposer sur les meilleures pratiques dans le secteur. Le Comité d'amélioration continue devra comprendre des représentants des groupes syndicaux.
- c) En consultation avec les parties prenantes de l'Université, élaborer un plan stratégique complet et effectuer les changements nécessaires pour aligner l'Université sur ce nouveau plan stratégique.
- d) Demander au ministère des Collèges et Universités de modifier la *Loi sur l'Université Laurentienne de Sudbury, 1960* afin de permettre aux membres de l'Association des professeurs de l'Université Laurentienne (APUL) et du Syndicat des employés de l'Université Laurentienne (SEUL) de siéger au Conseil des gouverneurs avec droit de vote.
- e) Sous réserve de toute modification requise en vertu de la *Loi sur l'Université Laurentienne de Sudbury, 1960*, modifier les règlements administratifs du Conseil des gouverneurs afin de refléter l'ensemble des compétences et la diversité des membres du Conseil, la durée maximale des mandats et la formation régulière.
- f) Veiller à ce que les contrôles financiers internes appropriés de l'utilisation des fonds restreints liés à la documentation des subventions de recherche ou à l'entente de don affecté soient en place.

La protection de la LACC a pris fin le 28 novembre 2022 et des paiements ont été effectués pour les réclamations garanties, prioritaires en vertu de la LACC et d'indemnité de vacances, totalisant un peu moins de 6 millions de dollars. Conformément au Plan, les distributions aux créanciers visés ayant des réclamations prouvées non garanties seront effectuées à une date ultérieure, lorsque le produit net de la vente de certains actifs à la province de l'Ontario aura été reçu. Au 30 avril 2023, dans le cadre de la procédure en vertu de la LACC, l'Université a enregistré un montant

à payer au bassin de distribution de 47,5 millions de dollars et un recouvrement de 166,4 millions de dollars. La somme à verser dans le bassin de distribution représente les montants restants dus aux créanciers, et le recouvrement concerne les dettes éteintes au cours de la procédure en vertu de la LACC. À la fin de la protection de la LACC, le ministère de la Formation et des Collèges et Universités de l'Ontario a fourni un financement à long terme de 35 millions de dollars pour rembourser le prêt de débiteur-exploitant également détenu par la province.



Vente des biens immobiliers de la Laurentienne

Dans le cadre de son soutien à l'Université, la province de l'Ontario s'est engagée à acheter des biens immobiliers appartenant à la Laurentienne pour un prix d'achat total pouvant atteindre 53,5 millions de dollars. Ce soutien est soumis à certaines conditions, notamment les approbations finales du gouvernement et la mise en œuvre du Plan. En vertu du Plan, le produit de la vente sera versé dans le bassin de distribution. Le Plan prévoit que toute vente de biens immobiliers doit être réalisée dans les trois ans suivant la date de mise en œuvre du Plan.

L'Université a négocié un accord avec la province de l'Ontario, par l'entremise d'une feuille de modalités,

pour la vente de certains biens immobiliers dont le produit est estimé à 53,5 millions de dollars. Ce document décrit la structure proposée qui permettra à la province d'acheter les propriétés. L'ensemble du terrain indiqué dans la feuille de modalités couvre 68,75 acres, ce qui représente environ 9 % de l'ensemble des plus de 750 acres de l'Université. La feuille de modalités indique également cinq bâtiments situés à sept endroits différents que l'Université s'attend à louer en totalité ou en partie. Ce sont :

- la Résidence Est
- le Centre pour la vitalité des lacs Vale et le Centre du bassin hydrologique
- l'École de médecine du Nord de l'Ontario (« EMNO »)
- le Centre de ressources pour l'éducation en matière de santé
- l'Édifice de la sécurité et de l'entretien

Après avoir effectué la diligence appropriée, y compris les consultations des communautés autochtones, la vente de certains actifs sera confirmée. Grâce à cette feuille de modalités non contraignante, l'Université est maintenant en mesure d'étudier la vente de ces actifs et de collaborer avec la province de l'Ontario pour négocier un accord d'achat et de vente, au plus tard le 28 novembre 2025.





Le point sur l'enseignement

L'année universitaire 2022-2023 a commencé sous la vigilance des procédures d'insolvabilité. La restructuration en vertu de la LACC et ses incidences ont été considérables, et ont eu des conséquences directes et indirectes sur tous les membres de la communauté et au-delà. Lorsque la Laurentienne est sortie de la protection de la LACC à la fin du mois de novembre 2022, elle a commencé à mettre en œuvre le Plan de transaction ou d'arrangement qui lui permettra de rétablir sa réputation en tant que membre à part entière du secteur postsecondaire de la région. Voici un résumé des grandes étapes et des faits saillants de l'année.

Budget et planification : Après une vaste consultation, les facultés et les unités d'enseignement ont présenté leurs demandes de budget pour 2023-2024, ainsi qu'un texte décrivant leur unité, leurs buts et objectifs pour l'année (avec des indicateurs de rendement) et des stratégies visant à promouvoir la viabilité financière. Toutes les unités relevant de la vice-rectrice principale aux études ont transmis leurs demandes et les ont présentées lors d'un forum afin que tous les membres de l'établissement comprennent l'état actuel et futur. Cette approche a permis de mettre en évidence les possibilités de partage des ressources et les collaborations susceptibles de déboucher sur de nouveaux programmes ou de nouveaux volets de programmes.

Recrutement de cadres administratifs et de l'enseignement : Des comités de sélection ont été constitués pour chercher de nouveaux doyens pour la Faculté des arts et la Faculté de l'éducation et de la santé, ainsi qu'un bibliothécaire en chef. En outre, la recherche d'une vice-rectrice associée ou d'un vice-recteur associé aux affaires francophones a été lancée à la fin du mois d'avril 2023. Jennifer Johnson a été nommée doyenne de la Faculté des arts à compter du 1^{er} juillet 2023; Nathalie Poulin-Lehoux a été nommée vice-rectrice associée aux affaires francophones et est entrée en fonction à l'automne 2023. D'autres recrutements sont en cours.

Renouvellement du corps professoral : Les cessations d'emploi, les démissions et les départs à la retraite des membres du corps professoral depuis 2021 ont mis les programmes professionnels à risque de perdre leur agrément et l'Université à risque de ne pas se conformer à la *Loi sur les services en français* de l'Ontario. Les besoins les plus urgents ont été recensés et dix nouveaux postes menant à la permanence ont

été annoncés en janvier 2023, marquant le début d'un plan d'embauche stratégique. Douze nouveaux postes permanents ont également été approuvés dans le budget 2023-2024

Gestion des inscriptions : Formé en avril 2023, le Groupe de gestion des inscriptions dirige la planification des inscriptions de l'Université afin de promouvoir des inscriptions optimales et des programmes d'enseignement durables, de guider la stratégie de recrutement, et de veiller à ce que les services aux étudiants soient en place pour encourager la réussite. La planification tient compte des plans stratégiques de l'Université, de la capacité, de la demande, de l'attrition et des mandats gouvernementaux existants.

Événements notables

- Faculté de gestion – L'École d'administration des sports a organisé son week-end de réunion du 50^e anniversaire du 13 au 16 octobre 2022.
- Défi Or Goldman - Battery Metal Edition (2-4 février 2023). L'Université Laurentienne a accueilli l'événement qui a rassemblé huit équipes universitaires du Canada et des États-Unis pour participer à la compétition d'investissement minier.
- L'École des sciences de la Terre Harquail a accueilli la réunion annuelle de l'Association géologique du Canada, de l'Association minéralogique du Canada et de la Society for Geology Applied to Mineral Deposits (GAC-MAC-SGA) du 23 au 31 mai 2023, sur le thème de la découverte de la Terre ancienne et moderne. Plus de 500 géologues du monde entier ont participé à des présentations scientifiques, des visites sur le terrain et des ateliers.
- La Journée nationale des peuples autochtones (21 juin 2023) a été l'occasion de partager, pour la première fois, le bilan de vérité et de réconciliation de la Laurentienne et de souligner que les progrès font partie intégrante de la réconciliation.

Réalisations

- Dix nouveaux membres du corps professoral sur la voie de la permanence sont entrés en fonction avant le début du trimestre d'automne 2023.
- Le Conseil de la qualité des universités de l'Ontario et le ministère des Collèges et Universités ont approuvé la nouvelle maîtrise interdisciplinaire en arts en études relationnelles qui sera lancée en septembre 2024.

- La maîtrise en administration de la santé, un programme interdisciplinaire de la Faculté d'éducation et de la santé et de la Faculté de gestion, a été approuvée pour être offerte en français. Elle commencera en septembre 2024.
- Les organismes professionnels respectifs ont agréé les programmes de génie, de service social pour les autochtones et de sciences infirmières.
- Un nouveau certificat en promotion de l'écosanté, Faculté d'éducation et de la santé, a été approuvé pour commencer à l'automne 2023. Ce certificat répond à un intérêt croissant pour les bienfaits pour la santé des programmes et thérapies en plein air.

Nouvelles initiatives

- Innovations bilingues était un concours à l'échelle du campus visant à obtenir des projets d'été destinés à améliorer le bilinguisme grâce à l'expansion de programmes existants ou à la création de nouveaux programmes destinés aux étudiants dont le français est la langue seconde. Quinze propositions ont été financées par une subvention du ministère des Collèges et Universités pour le français langue seconde.

- Un sous-comité du Comité de la planification académique a été mis sur pied pour élaborer un processus de consultation pour le prochain plan d'enseignement qui rejoindra la planification stratégique en cours.
- Des discussions préliminaires sont en cours pour élaborer un programme interdisciplinaire de premier cycle en solutions environnementales.



Faits saillants en recherche

Au cours de l'exercice financier 2022-2023, le corps professoral, le personnel et la population étudiante ont continué de développer l'entreprise de recherche et d'innovation de l'Université Laurentienne en collaboration avec l'industrie et les partenaires communautaires.

Plus de 1 000 étudiants des cycles supérieurs, inscrits à l'un des 26 programmes de maîtrise ou des neuf programmes de doctorat, de l'architecture aux relations avec les autochtones, en passant par le génie et les sciences infirmières, ont fait partie intégrante de l'avancement de la recherche, de l'innovation et de la



découverte. Nombre d'entre eux ont bénéficié directement de subventions de recherche externes accordées aux facultés, en recevant des allocations, des postes d'auxiliaires de recherche rémunérés et des stages financés. Par exemple, 16 étudiants des cycles supérieurs ont reçu du soutien, grâce au financement de MITACS et aux contributions des partenaires industriels, pour mener à bien des projets de recherche appliquée en tant que stagiaires au sein de l'entreprise partenaire. De plus, 23 étudiants de premier cycle ont également effectué des stages de recherche rémunérés grâce au financement du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie (CRSNG).

En outre, les subventions de recherche externes sont restées la principale source de financement de la recherche, du développement et de la créativité. Des chercheurs de la Faculté d'éducation et de la santé ont obtenu des fonds du Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH) pour s'attaquer à d'importantes questions de recherche dans le cadre de projets menés par la communauté, tels que : Agents for Health and Wellness Equity for Newcomers, Along the Full Continuum of Settlement, Integration and Social Inclusion and Supporting Social Work Field Education, et Developing a Model of Holistic Competence. Un projet a également été entrepris en collaboration avec des partenaires de la communauté anishinaabe, Akinomooshin Inc. et White Buffalo Road Healing Lodge Inc. pour étudier Maamwizing : un centre de recherche communautaire autochtone.

Avec du financement de MITACS, les chercheurs de la Faculté de gestion ont également entrepris des projets de collaboration avec l'industrie qui ont offert des possibilités de recherche rémunérées aux étudiants engagés dans la comparaison de deux schémas de programmation dynamique stochastique approximative pour la gestion à moyen terme des systèmes hydroélectriques. Des chercheurs de la Faculté des arts se sont également alliés à des partenaires communautaires grâce à la subvention Connexion du CRSH, qui soutient des activités de sensibilisation axées sur des activités de mobilisation des connaissances ciblées.

À la Faculté des sciences, de génie et d'architecture, des chercheurs ont obtenu des subventions du CRSNG et de MITACS, ainsi qu'un soutien en espèces et en nature de partenaires industriels pour faire avancer la recherche appliquée. Parmi les projets financés, figurent : Stratigraphy and Gold Metallogeny of the Guiana Shield, en partenariat avec Barrick Gold Corporation; Origin and Timing of Critical Metal Mineralisation at the Gayna River Zn Camp, en partenariat avec Fireweed Zinc Ltd. et Northwest

Territories Geological Survey; Use of Non-Ore Resources to Enhance the Economic, Social and Environmental Sustainability of the Mining Industry en partenariat avec Glencore INO; Structural and Stratigraphic Controls on Gold Mineralization, Ulu Project, High Lake Greenstone Belt, Nunavut, Canada en partenariat avec Blue Star Gold Corp.; Modelling a Distributed Array EM System en partenariat avec DIAS Geophysical; Impacts of Wildfire and Windfarm Construction on the Herpetological Community of Eastern Georgian Bay en partenariat avec Blazing Star Environmental. D'autres membres de cette faculté ont reçu des fonds du CRSNG et du CRSH pour mener d'importantes recherches fondamentales sur la biogenèse des protéines et l'homéostasie du fer, la production d'antioxydants de grande valeur par les microalgues, les changements morphologiques dans l'os trabéculaire et d'importantes questions de sciences sociales portant sur les espaces sacrés. Des chercheurs de la Laurentienne ont également ouvert la voie à l'avancement de la recherche et de l'érudition en français, notamment grâce à une subvention du CRSH pour l'étude intitulée « Apports du réseau de proximité dans le soutien à domicile des francophones en contexte minoritaire, les leçons de l'expérience du Club amical de Sudbury en temps de pandémie ». L'Ontario Public School Boards' Association a aussi alloué des fonds pour élaborer et offrir des ateliers de français langue seconde à la population étudiante en sciences de l'éducation.

Des partenaires de recherche affiliés de MIRARCO, de l'Institut de recherche d'Horizon Santé-Nord, de l'Université de l'EMNO et du SNOlab ont attiré des fonds de recherche externes pour former des personnes hautement qualifiées et faire avancer la découverte. Des subventions externes ont également été obtenues pour embaucher une conseillère ou un conseiller en équité, diversité et inclusion en matière de recherche afin d'aider le corps professoral, le personnel et la population étudiante et investir dans des logiciels et des formations pour soutenir la sécurité de la recherche.

En résumé, plusieurs subventions externes ont soutenu la recherche, la découverte et l'innovation à l'Université Laurentienne en 2022-2023, souvent en collaboration avec des partenaires de l'industrie et de la communauté. Les projets de collaboration ont permis d'aborder des questions cruciales, d'offrir une formation concrète à la population étudiante, de faire progresser des découvertes révolutionnaires et d'obtenir des résultats sociaux positifs. En bref, l'entreprise de recherche forme les talents nécessaires pour soutenir des industries et des communautés prospères.



Tendances des inscriptions

L'incertitude continue causée par la pandémie de COVID-19 et la restructuration en vertu de la LACC a entraîné une baisse des inscriptions qui, selon les prévisions, devrait se poursuivre en 2022-2023. Conformément à ces prévisions, les inscriptions ont de nouveau diminué en 2022-2023, avec une baisse globale de 4 % des équivalents temps plein (ETP) à l'automne par rapport à l'année dernière.

Il convient toutefois de souligner que cette réduction a été moins importante que prévu. Dans le cadre des procédures liées à la LACC, le plan financier pluriannuel de la Laurentienne prévoyait une diminution globale des inscriptions de 14 % entre 2021-2022 et 2022-2023.

Au total, à l'automne 2022, la Laurentienne a accueilli 7 711 étudiants ou 5 729 ETP, inscrits à 106 programmes de premier et de deuxième cycle, dont 34 offerts en français. Les tableaux 1a et 1b comparent les inscriptions à l'automne sur une période de trois ans

en fonction de l'effectif étudiant (tableau 1a) et des ETP à l'automne (tableau 1b).

La baisse globale des inscriptions est en grande partie due à la baisse du nombre d'étudiants qui reviennent, qui a diminué de 9 %, passant de 4 535 ETP à l'automne 2021 à 4 134 ETP à l'automne 2022. Cette tendance à la baisse des étudiants qui reviennent est évidente dans les programmes de premier cycle et de deuxième cycle, à l'exception des étudiants étrangers au deuxième cycle dont le nombre d'ETP a augmenté de 10 %. En comparaison, les inscriptions de nouveaux étudiants ont augmenté de 135 ETP au cours de la même période, soit une hausse de 9 % par rapport à l'année dernière, augmentation principalement due aux nouveaux étudiants étrangers aux deuxième et troisième cycles.

Les inscriptions d'étudiants canadiens au premier cycle ont diminué en 2022-2023, le nombre final d'inscriptions à l'automne (4 633 ETP) étant inférieur de 7 % à celui

Tableau 1a : Nombre d'inscriptions officielles à l'automne par niveau universitaire – A2020-A2022

Groupe académique	Niveau académique	Statut sur le plan d'immigration	Dénombrement					
			A2020		A2021		A2022	
Premier cycle	Premier cycle	Canadien	7 823	3 %	6 693	-14 %	6 307	-6 %
		Étranger	402	5 %	368	-8 %	302	-18 %
		Total	8 225	3 %	7 061	-14 %	6 609	-6 %
	Total		8 225	3 %	7 061	-14 %	6 609	-6 %
Cycles supérieures	Maîtrise	Canadien	752	8 %	672	-11 %	663	-1 %
		Étranger	144	30 %	146	1 %	272	86 %
		Total	896	11 %	818	-9 %	935	14 %
	Doctorat	Canadien	151	12 %	128	-15 %	121	-5 %
		Étranger	51	-4 %	49	-4 %	46	-6 %
		Total	202	7 %	177	-12 %	167	-6 %
	Total		1 098	10 %	995	-9 %	1 102	11 %
	Total général		9 323	4 %	8 056	-14 %	7 711	-4 %

Tableau 1b : Nombre d'inscriptions officielles d'ETP selon le niveau universitaire – A220-A2022

Groupe académique	Niveau académique	Statut sur le plan d'immigration	ETP d'automne					
			A2020		A2021		A2022	
Premier cycle	Premier cycle	Canadien	5 929,9	3 %	4 958,6	-16 %	4 632,9	-7 %
		Étranger	329,9	5 %	289,6	-12 %	238,6	-18 %
		Total	6 259,8	3 %	5 248,2	-16 %	4 871,5	-7 %
	Total		6 259,8	3 %	5 248,2	-16 %	4 871,5	-7 %
Cycles supérieures	Maîtrise	Canadien	530,8	8 %	464,1	-13 %	455,1	-2 %
		Étranger	141,9	31 %	143,9	1 %	270,6	88 %
		Total	672,7	13 %	608	-10 %	725,7	19 %
	Doctorat	Canadien	107,6	7 %	90,2	-16 %	86,7	-4 %
		Étranger	49,6	-5 %	49	-1 %	45,3	-8 %
		Total	157,2	3 %	139,2	-11 %	132	-5 %
	Total		829,9	11 %	747,2	-10 %	857,7	15 %
	Total général		7 089,7	4 %	5 995,4	-15 %	5 729,2	-4 %

de l'année précédente. Cependant, la réduction de l'effectif canadien a encore une fois été supérieure aux prévisions, la Laurentienne a malgré tout dépassé de 9 % son plan pour l'effectif canadien de premier cycle.

Les inscriptions d'étudiants étrangers au premier cycle ont connu une baisse plus importante, chutant de 18 % par rapport à l'année précédente. La diminution de 51 ETP à l'automne est attribuable aux nouveaux étudiants et à ceux qui reviennent, dont le nombre a chuté de 10 % et de 20 % respectivement. Bien que la proportion globale d'étudiants étrangers au premier cycle soit faible, il est important de noter que l'augmentation du nombre d'étudiants étrangers en 2022-2023 a eu lieu uniquement dans les programmes d'études supérieures.

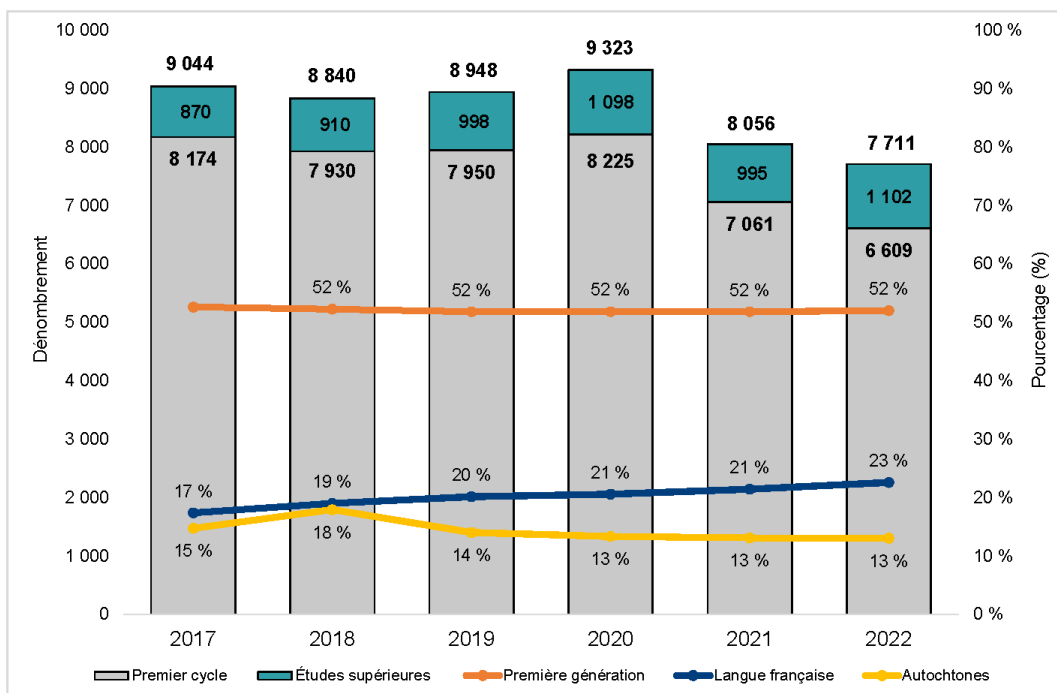
Les inscriptions aux programmes d'études supérieures ont augmenté de 15 % en 2022-2023, car la Laurentienne a continué de constater une forte demande des étudiants étrangers pour les programmes de maîtrise basés sur des cours, où le nombre d'inscriptions de nouveaux étudiants a plus que triplé au trimestre d'automne pour atteindre 155 ETP, comparativement à 46 ETP l'année précédente. Les étudiants canadiens ont également manifesté un intérêt croissant pour les programmes des cycles supérieurs où le nombre de nouveaux étudiants a augmenté de 32 %, soit 51 ETP supplémentaires. Les programmes les plus populaires chez les étudiants canadiens sont les programmes de maîtrise, notamment

en architecture, administration des affaires (sur le campus et en ligne), relations avec les autochtones, pratique infirmière avancée, sciences médico-légales, vulgarisation scientifique et service social.

La popularité croissante des options d'apprentissage à distance et souples à la suite de la pandémie de COVID-19 a entraîné une augmentation de 15 % des inscriptions aux programmes en ligne parmi les étudiants canadiens au premier cycle, pour un total de 1 133 ETP à l'automne. Les programmes en ligne comme la psychologie et le service social pour les autochtones ont continué de susciter un intérêt croissant. Même si la demande d'apprentissage en ligne a augmenté, les inscriptions aux programmes sur le campus parmi les étudiants canadiens au premier cycle ont diminué de 12 %, soit de 442 ETP.

Bien que la restructuration en vertu de la LACC ait entraîné une réduction de l'offre de programmes et une diminution du nombre d'inscriptions, la proportion d'étudiants inscrits à un programme de grade en français, d'étudiants de première génération et d'étudiants se définissant comme Autochtones est restée forte. La proportion d'étudiants inscrits à un programme de grade en français est passée à 23 %, contre 21 % l'an dernier, tandis que les proportions d'étudiants de première génération (52 %) et d'étudiants autochtones (13 %) sont restées stables, conformément aux proportions observées à l'automne 2021 et à l'automne 2020.

Figure 2 : Nombre d'inscriptions avec les proportions – Totaux à l'automne 2017-2022





Examen financier

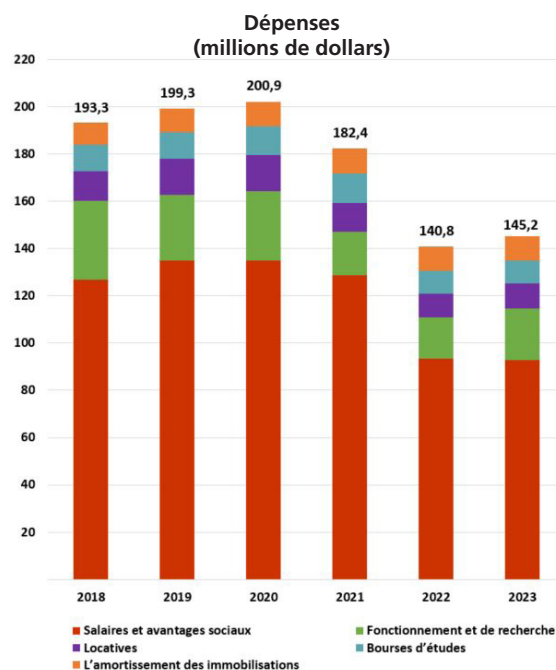
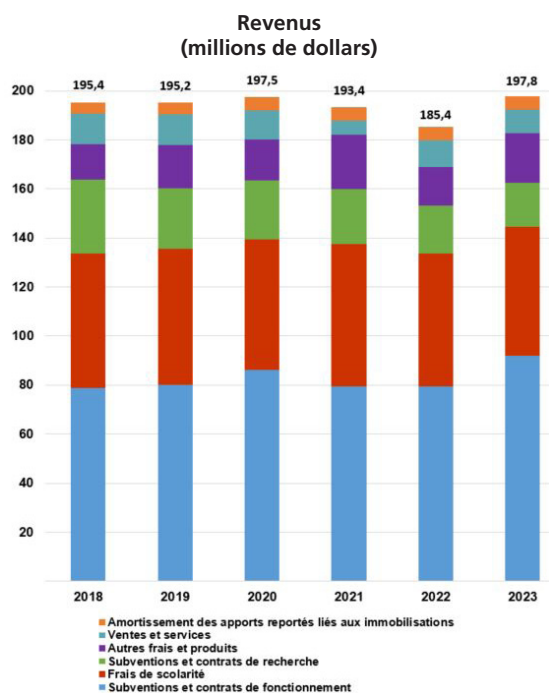
> État consolidé des résultats

L'Université a généré un excédent des revenus sur les dépenses de 208,0 millions de dollars en 2022-2023. En excluant les coûts de restructuration et le recouvrement découlant de la procédure en vertu de la LACC, l'excédent des revenus sur les dépenses a été de 52,6 millions de dollars, par rapport à 44,5 millions de dollars en 2021-2022.

Les revenus consolidés de 197,8 millions de dollars ont augmenté de 12,4 millions de dollars (6,7 %) par rapport à l'exercice précédent, tandis que les dépenses

consolidées de 145,2 millions de dollars ont augmenté de 4,3 millions de dollars (3,1 %).

Au cours de l'exercice 2023, à la suite de la procédure en vertu de la LACC, l'Université a comptabilisé un recouvrement de 166,4 millions de dollars lié à des passifs éteints au cours de cette procédure. Les coûts de restructuration se sont élevés à 11,1 millions de dollars en 2022-2023, par rapport à 27,8 millions de dollars en 2021-2022.



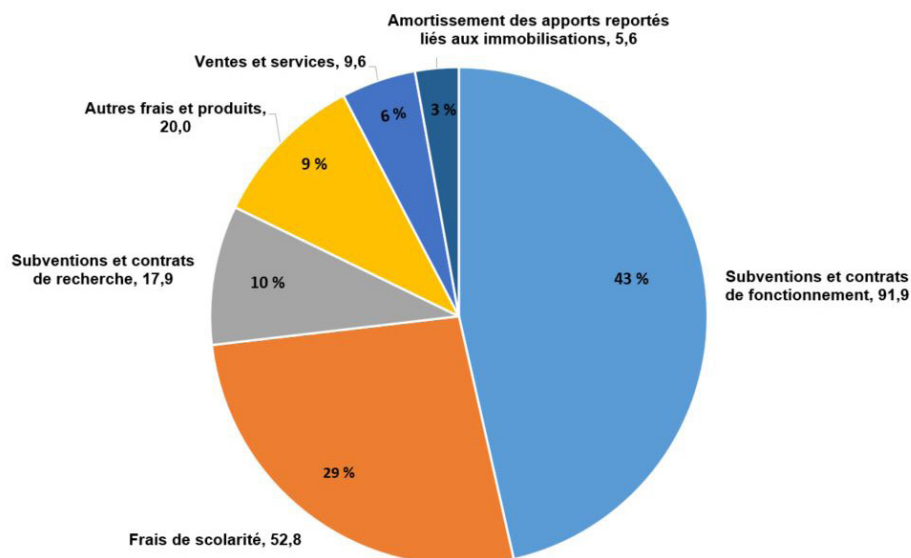
> Gains redressés (en millions de \$))

Dans le cadre du plan de restructuration et de la procédure en vertu de la LACC, des coûts de restructuration de 11,1 millions de dollars ont été comptabilisés en 2022-2023 (27,8 millions de dollars en 2021-2022). En tenant compte de l'incidence des

recouvrements et des coûts de la restructuration en vertu de la LACC, la Laurentienne a réalisé un excédent des revenus sur les dépenses de 52,6 millions de dollars (44,5 millions de dollars en 2021-2022).

Gains redressés de 2022-2023 (excluant les coûts de restructuration)		millions de \$
Excédent des revenus par rapport aux dépenses		208,0 \$
Recouvrement découlant de la procédure en vertu de la LACC		(166,4)
Coûts de restructuration et de cessation d'emploi des employés		0,8 \$
Frais juridiques, du contrôleur, de consultation, d'intérêts et financières		10,2 \$
Revenus redressés par rapport aux dépenses		52,6 \$

Revenus consolidés de 2022-2023 (millions de dollars)



Les revenus totaux de 197,8 millions de dollars en 2022-2023 ont augmenté de 12,4 millions de dollars par rapport à l'année précédente, le principal facteur étant une augmentation de 15,5 % (12,3 millions de dollars) des subventions de fonctionnement, principalement des années précédentes liées au financement pour la pandémie de COVID et pour les francophones. Les revenus provenant des droits de scolarité ont diminué de 1,2 million de dollars, principalement en raison de la baisse des inscriptions. Les droits de scolarité des étudiants canadiens sont demeurés gelés en 2022-2023, tandis que ceux des étudiants de l'extérieur de la province ont augmenté de 3 % et ceux des étudiants étrangers ont augmenté de 2 % en moyenne. Les autres frais et revenus ont augmenté de 4,1 millions de dollars, principalement en raison de l'augmentation du rendement des placements à court terme de 2,9 millions de dollars. Les autres frais administratifs et obligatoires ont augmenté de 2 à 5 % en 2022-2023. Les subventions de recherche comptabilisées au cours de l'exercice ont diminué de 1,6 million de dollars, ce qui correspond à la baisse des dépenses de recherche due à l'achèvement de projets. Les revenus des ventes et des services ont diminué de 1,2 million de dollars par rapport à l'année précédente, en raison de la baisse des revenus de résidence non planifiés au cours de l'été 2021-2022.

> Subventions et contrats de fonctionnement

À 91,9 millions de dollars en 2022-2023, les subventions et les contrats de fonctionnement représentent 46,5 % des revenus totaux de la Laurentienne, une baisse de 12,3 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent. De ce montant, 54,5 millions de dollars proviennent des subventions de fonctionnement de base et de rendement, 8,3 millions de dollars de la subvention de bilinguisme, 6,2 millions de dollars du Fonds pour l'adaptation des établissements du Nord et le reste de diverses subventions à des fins spéciales.

Avec l'EMS3, la province de l'Ontario a annoncé une série de mesures d'évaluation du rendement des établissements ainsi que le mécanisme d'évaluation de ce rendement et les conséquences sur la subvention de rendement. À partir de 2020-2021, 25 % du financement provincial devait être lié à des mesures du rendement, puis 60 % d'ici l'année universitaire 2024-2025. En raison de la pandémie de COVID-19, le MCU a annoncé qu'il retardera de trois ans l'allocation

de la subvention fondée sur le rendement, jusqu'en 2023-2024, en découplant le financement. Dans le cadre de la finalisation de l'année 3 de l'EMS3, le MCU a annoncé la réactivation du financement basé sur le rendement dans la proportion de 10 % à l'échelle du système pour l'année 4 (2023-2024) et le report d'une décision pour l'année 5 (2024-2025) dans l'attente des résultats du groupe d'experts.

La Laurentienne a terminé son évaluation du rendement de la troisième année de l'EMS, qui couvre l'exercice financier 2022-2023, pour lequel le financement fondé sur le rendement a de nouveau été découplé. L'évaluation a montré qu'elle a atteint sept des dix cibles de rendement. Elle a eu des résultats inférieurs sur les mesures suivantes : Impact communautaire/local des inscriptions étudiantes, Financement et capacité de recherche et, enfin, Revenus de recherche provenant de sources privées. Au cours de la troisième année de l'EMS3 (2022-23),

l'allocation théorique de la subvention basée sur le rendement était de 27,2 millions de dollars et l'effet des trois mesures de rendement qui n'ont pas été atteintes a représenté une diminution théorique de 211 755 \$. Le ministère ayant décidé de réactiver le financement fondé sur le rendement pour l'année 2023-2024, il est peu probable que la Laurentienne soit en mesure d'atteindre toutes les mesures fondées sur

le rendement et d'obtenir le financement fondé sur le corridor des inscriptions, du moins à moyen terme, en raison des effets persistants de la pandémie COVID-19 et de la restructuration en vertu de la LACC. Toutefois, l'engagement du MCU à fournir une protection du corridor des inscriptions et du rendement pouvant atteindre 22 millions de dollars au cours des prochaines années permettra d'atténuer ce risque.

> Frais de scolarité

Les revenus des droits de scolarité et des frais ont baissé de 54 millions de dollars en 20221-2022 à 52,8 millions de dollars en 2022-2023. Les droits de scolarité des étudiants canadiens ont été gelés en 2022-2023 et la baisse des revenus est due à la diminution des inscriptions. Les droits de scolarité

des étudiants étrangers ont totalisé 11,7 millions de dollars et incluent une hausse de 2 % par rapport à l'année dernière. Les étudiants étrangers paient des droits de scolarité plus élevés que les étudiants canadiens pour compenser l'absence de subventions de fonctionnement.

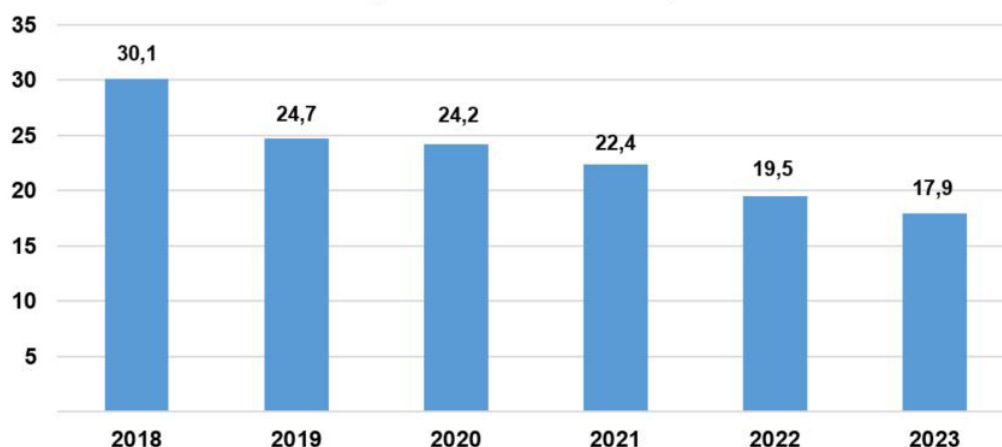
> Subventions et contrats de recherche

Les subventions et les contrats de recherche consolidés comptabilisés au cours de l'exercice se sont élevés à 17,9 millions de dollars, soit une diminution de 1,6 million de dollars (8,2 %) par rapport à l'exercice précédent. Les revenus de recherche comprennent les dépenses de recherche des filiales et des coentreprises de la Laurentienne, à savoir : la Mining Innovation Rehabilitation and Applied Research Corporation (MIRARCO), qui est une entité entièrement contrôlée, et le Laboratoire de l'Observatoire de neutrinos de

Sudbury (SNOLAB), où la Laurentienne reconnaît sa part proportionnelle (20 %) des revenus et des dépenses.

Les subventions de recherche sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle les dépenses sont engagées. Les fonds de recherche non dépensés sont comptabilisés comme des apports reportés et se chiffraient à 13,2 millions de dollars au 30 avril 2023.

**Subventions et contrats de recherche
(millions de dollars)**



> Ventes et services

Les ventes et services sont principalement des activités auxiliaires qui devraient générer suffisamment de revenus pour couvrir les coûts totaux, y compris les investissements requis dans les immobilisations. Traditionnellement, la Laurentienne compte sur ces revenus annuels pour soutenir ses activités d'enseignement et de recherche. Ils se chiffrent habituellement entre 2 et 3 millions de dollars par an.

En 2022-2023, les revenus des ventes et services ont été de 9,6 millions de dollars par rapport à 10,8 millions de

dollars en 2021-2022. Cette baisse est due aux revenus occasionnels des résidences durant l'été 2021-2022.

En 2022-2023, les dépenses auxiliaires ont totalisé 4,9 millions de dollars, soit une réduction de 0,1 million de dollars par rapport à l'année précédente. Dans l'ensemble, les opérations auxiliaires ont généré un excédent de 4,7 millions de dollars en 2022-2023, par rapport à 5,8 millions de dollars l'année précédente.

> Autres frais et revenus

Les autres frais et revenus représentent les frais d'administration, les contributions affectées aux bourses d'études et d'aide, les frais obligatoires, les étudiants commandités et d'autres éléments. Les autres frais et revenus se sont élevés à 20 millions

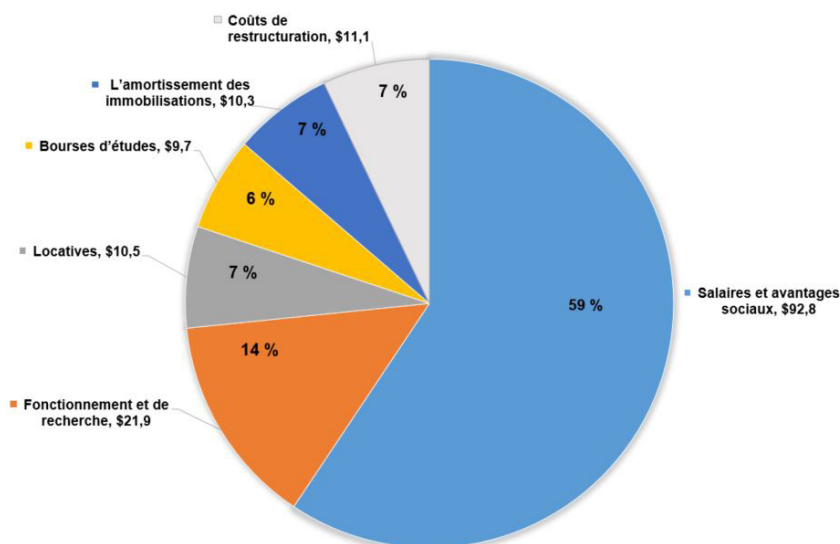
de dollars en 2022-2023, une hausse de 4,1 millions de dollars par rapport à l'année précédente due principalement à l'augmentation des revenus de placements de 2,9 millions de dollars ainsi qu'à l'augmentation de divers frais administratifs.





Dépenses

Dépenses consolidées de 2022-23 (en millions de dollars)



Les dépenses de la Laurentienne ont totalisé 156,3 millions de dollars en 2022-2023, ce qui comprend les coûts de restructuration de 11,1 millions de dollars. En excluant ces coûts, les dépenses ont été de 145,2 millions de dollars, soit 4,4 millions de dollars de plus que l'année dernière et sont principalement attribuables aux augmentations des coûts de fonctionnement et d'occupation.

> Salaires et avantages sociaux

Les salaires et les avantages sociaux représentent la plus grande catégorie de dépenses. À 92,3 millions de dollars en 2022-2023, les salaires et avantages sociaux sont inférieurs de 0,4 million de dollars par rapport à l'année précédente. En raison de la procédure en vertu

de la LACC qui a duré la majeure partie de l'année, seuls les postes essentiels ont été comblés, ce qui a donné un total d'équivalents temps plein de 561 (241,5 dans le corps professoral et 320,5 dans le personnel non enseignant).

> Fonctionnement et recherche

Les dépenses de fonctionnement et de recherche, qui s'élèvent à 21,8 millions de dollars en 2022-2023, sont supérieures de 4,2 millions de dollars à celles de l'année précédente en raison de l'augmentation des frais de recrutement pour le renouvellement des

cadres supérieurs, des frais juridiques, ainsi que de l'augmentation des activités visant la population étudiante, telles que les loisirs, les sports et la collation des grades, à mesure que les activités postpandémiques ont repris.

> Autres charges

Les frais d'occupation de 10,5 millions de dollars ont augmenté de 0,5 million de dollars par rapport à l'année précédente. Le montant des bourses d'études

et d'aide de 9,7 millions de dollars et de l'amortissement de 10,3 millions de dollars est semblable à celui de 2021-2022.

> Coûts de restructuration

L'Université a comptabilisé 11,1 millions de dollars de coût de restructuration exceptionnels liés au processus de la LACC, dont 10,3 millions de dollars de frais juridiques, de contrôle, de consultation, d'intérêts et financiers, et 0,8 million de dollars de coûts de restructuration et de cessation d'emploi.

Les coûts de restructuration de l'année précédente s'élevaient à 27,8 millions de dollars, dont 22 millions de dollars en frais juridiques, de contrôle, de consultation, d'intérêts et financiers, et 6 millions de dollars en coûts de restructuration et de règlement.

> Recouvrement découlant de la procédure en vertu de la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies

En 2022-2023, l'Université a comptabilisé un recouvrement de 166,4 millions de dollars découlant de la procédure en vertu de la LACC. Ce montant se rapporte au passif acquitté au cours de la procédure.

L'année précédente, le passif soumis au Plan s'élevait à 192,2 millions de dollars. Les montants restants, soit 47,5 millions de dollars, ont été comptabilisés comme une somme à verser dans le bassin de distribution.

Le rapprochement du montant du recouvrement est le suivant :

2023

Passif soumis au Plan, au début de l'exercice	192 219
Ajustements aux passifs soumis au plan	1 510
Décomptabilisation des apports reportés antérieurs à la procédure en vertu de la LACC	26 193
Paievements aux créanciers ayant des réclamations garanties, des réclamations prioritaires en vertu de la LACC et des réclamations d'indemnités de vacances	(5 954)
Montant à verser dans le bassin de distribution relatif à une procédure en vertu de la LACC	(47 546)

Recouvrement lié à la procédure en vertu de la LACC	166 422 \$
--	-------------------



Investissements dans les immobilisations

La procédure en vertu de la LACC a continué de limiter les dépenses en immobilisations en 2022-2023. Au cours de cette année, 2 millions de dollars (0,4 million de dollars en 2021-2022) ont été investis dans des travaux d'immobilisations, principalement pour régler l'entretien différé. Ces travaux comprenaient le remplacement et l'entretien d'équipements essentiels,

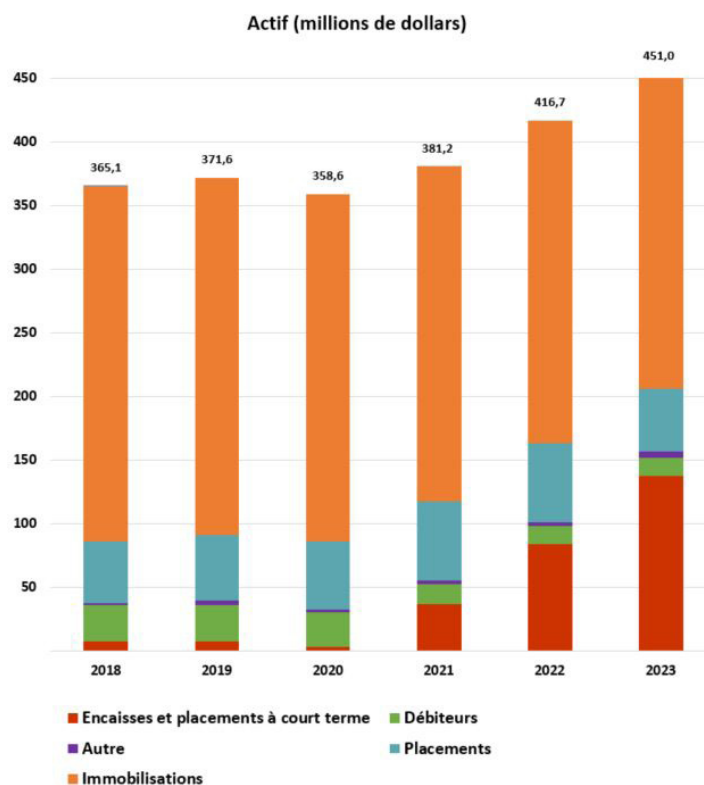
et ont été financés par des subventions du Programme de renouvellement des installations du MCU.

La Laurentienne continue de gérer un arriéré considérable d'entretien différé, estimé précédemment à 135 millions de dollars (à l'étude) et concentre ses ressources limitées sur l'entretien le plus urgent.



État consolidé de la situation financière

> Actif



La Laurentienne a terminé l'année avec des encaisses et placements à court terme de 137,3 millions de dollars, comparativement à 84 millions de dollars en 2021-2022. La hausse est due à un influx de liquidités de 77,2 millions de dollars provenant des activités de fonctionnement et d'une réduction de 20,2 millions de dollars de financement ainsi que d'une réduction de 3,7 millions de dollars des activités de placement.

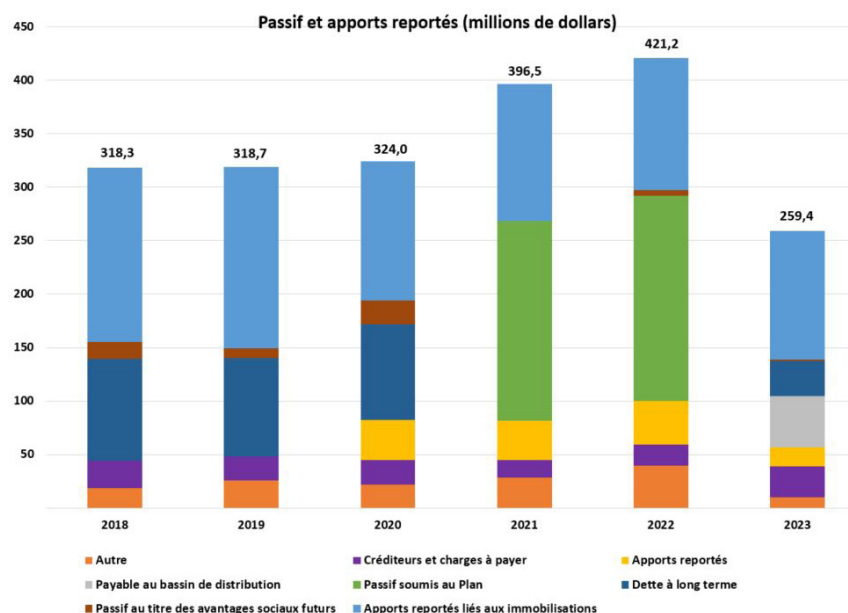
Les comptes débiteurs de 14,7 millions de dollars sont comparables à ceux de l'année précédente. Les dépenses prépayées ont augmenté principalement en raison d'un acompte versé au contrôleur.

Les placements s'élevant à 49,3 millions de dollars sont inférieurs de 12,6 millions de dollars à ceux de l'année précédente en raison du transfert de dotations à l'Université de l'EMNO. Conformément à une condition du Plan de transaction ou d'arrangement du 28 novembre 2022, les dotations totalisant

14,3 millions de dollars ont été transférées à l'Université de l'EMNO. Les placements de la Laurentienne représentent des fonds de dotation reçus de donateurs, dont les revenus sont utilisés conformément aux diverses fins établies par ceux-ci.

Les immobilisations totalisent 245,1 millions de dollars en 2022-2023, par rapport à 253,4 millions de dollars en 2021-2022. La réduction des immobilisations résulte d'un amortissement de 10,3 millions de dollars, compensé par des acquisitions d'immobilisations de 2 millions de dollars. L'Université a négocié une entente avec la province de l'Ontario au moyen d'une feuille de modalités pour vendre certains biens immobiliers, dont le produit est estimé à 53,5 millions de dollars, ce qui lui permettra de mettre en œuvre son Plan de transaction ou d'arrangement dans le cadre de la procédure en vertu de la LACC.

> Passif



Le passif de la Laurentienne a diminué, passant de 421,2 millions de dollars en 2021-2022 à 259,4 millions de dollars en 2022-2023.

Le passif soumis au Plan était de 192,2 millions de dollars en 2021-2022 et était composé des montants dus aux créanciers (y compris les prêteurs), ainsi que des montants dus aux employés licenciés, comme les indemnités de cessation d'emploi, les indemnités de départ et les avantages sociaux. Les dettes ont été éliminées en 2022-2023 lorsqu'elles ont été légalement acquittées à la date d'entrée en vigueur de la LACC. Le montant restant dû aux créanciers a été comptabilisé en tant que somme à verser dans le bassin de distribution pour un montant de 47,5 millions de dollars, ce qui correspond au produit attendu de la vente d'actifs de 53,5 millions de dollars moins les montants payés pour les réclamations garanties, prioritaires en vertu de la LACC et d'indemnité de vacances au cours de l'année de 6,0 millions de dollars.

Le 28 janvier 2022, la province de l'Ontario, par l'intermédiaire du MCU, a fourni un prêt de débiteur-

exploitant de 35 millions de dollars pour remplacer celui du débiteur-exploitant précédent, avec une date d'échéance au 30 septembre 2022, prolongée jusqu'au 30 novembre 2022. À la fin de la procédure en vertu de la LACC, un nouveau prêt à long terme avec la province a été négocié pour remplacer le prêt de débiteur-exploitant.

Les comptes créditeurs et les charges à payer de 28,8 millions de dollars ont augmenté de 9,2 millions de dollars, principalement en raison des dépôts reçus des étudiants étrangers pour le prochain trimestre d'automne.

Les apports reportés couvrent le financement externe affecté reçu pour des projets de recherche et d'autres dépenses et ont diminué de 22,8 millions de dollars en 2022-2023. Cette diminution est principalement attribuable aux apports reportés avant l'application de la LACC, à savoir 26,2 millions de dollars qui ont été légalement acquittés et libérés à la mise en œuvre du Plan.

Les apports reportés se composent de ce qui suit :

	2023	2022
Montant d'apports reportés détenus dans des comptes bancaires distincts ou des comptes destinés aux placements à court terme		
Compte de subventions de recherche inutilisées	13 183 \$	8 623 \$
Compte de fonds affectés	1 978 \$	1 493 \$
Montant d'apports reportés non détenus dans des comptes bancaires distincts ou des comptes destinés aux placements à court terme	2 658 \$	30 491 \$
	17 819 \$	40 607 \$

Les futurs avantages sociaux des employés ont diminué de 3,5 millions de dollars en raison de changements dans l'évaluation des obligations du régime de retraite.

Le régime de retraite des employés (le Régime de retraite) a fait l'objet d'une évaluation actuarielle en 2022-2023, qui a révélé un passif de 1,8 million de dollars, comparativement à 5,3 millions de dollars en 2021-2022. La plus récente évaluation actuarielle du régime de retraite remonte au 1^{er} janvier 2023 et la prochaine évaluation actuarielle sera effectuée le 1^{er} janvier 2026.

Au cours de la procédure en vertu de la LACC, le Régime de prestations de maladie pour les personnes retraitées (RPMMP) et le régime de retraite complémentaire (RRC) ont été résiliés le 30 avril 2021. Tous les paiements ont été suspendus dans le cadre de la procédure en vertu de la LACC. Cette résiliation a été considérée comme une réduction du régime, car le RPMMP et le RRC seront réglés ultérieurement dans le cadre de la mise en œuvre du Plan. En 2022, des obligations de 10,8 millions de dollars liées au RPMMP et de 3,2 millions de dollars liées au RRC ont été incluses dans les dettes assujetties au Plan. Elles ont été éliminées en 2023 lorsque le passif a été acquitté.



Actif net

L'Université avait d'un actif net de 191,6 millions de dollars à la fin de l'exercice 2022-23, soit une amélioration de 196 millions de dollars par rapport au déficit de 4,4 millions de dollars l'année précédente.

Les principaux apports ont été l'excédent des revenus sur les dépenses de 208 millions de dollars, partiellement compensé par un transfert de fonds de dotation de 14,3 millions de dollars à l'Université de l'EMNO.



Entente de prêt postérieur à l'application de la LACC

La mise en œuvre du Plan a nécessité le remboursement du financement du débiteur-exploitant de 35 millions de dollars reçu dans le cadre de la procédure en vertu de la LACC. En janvier 2022, le ministère des Collèges et Universités a repris ce prêt, et à la date d'entrée en vigueur du Plan, il l'a remplacé par un prêt à terme unique non renouvelable de 35 millions de dollars, remboursable en versements annuels de capital et d'intérêts combinés sur une période de 15 ans au taux d'intérêt annuel de 6,11 %. L'accord de prêt est assorti de diverses conditions, dont les ratios financiers suivants:

- i. Pour chaque exercice de l'Emprunteur à compter du sixième exercice de l'Emprunteur suivant la Date de mise en œuvre du Plan découlant de la procédure en vertu de la LACC, l'Emprunteur aura un ratio de revenu net d'au moins 1,5 %;
- ii. À chaque fin d'exercice de l'Emprunteur à compter de la quatrième fin d'exercice de l'Emprunteur suivant la date de mise en œuvre du Plan découlant de la procédure en vertu de la LACC, l'Emprunteur aura un ratio de réserve primaire d'au moins 30 jours;

- iii. Pour chaque exercice de l'Emprunteur à compter du sixième exercice de l'Emprunteur suivant la date de mise en œuvre du Plan découlant de la procédure en vertu de la LACC, l'Emprunteur aura un excédent (déficit) en cours d'exercice des revenus par rapport aux dépenses d'au moins 0 \$;
- iv. À chaque fin d'exercice de l'Emprunteur, à compter de la quatrième fin d'exercice de l'Emprunteur suivant la date de mise en œuvre du Plan découlant de la procédure en vertu de la LACC, l'Emprunteur aura un actif net utilisable d'au moins 0 \$;
- v. À chaque fin d'exercice de l'Emprunteur à compter de la deuxième fin d'exercice de l'Emprunteur suivant la date de mise en œuvre du Plan découlant de la procédure en vertu de la LACC, l'Emprunteur aura un ratio de couverture du service de la dette d'au moins 1,1;
- vi. À la fin de chaque exercice de l'Emprunteur, à compter de la fin du sixième exercice de l'Emprunteur suivant la date de mise en œuvre du Plan découlant de la procédure en vertu de la LACC, l'Emprunteur aura un ratio de revenus nets d'exploitation d'au moins 5,0 %.



Ratios financiers

RATIOS FINANCIERS (PAR CLAUSE RESTRICTIVE DE PRÊT)	Réel 2021-22	Réel 2022-23
i) Revenu net/ratio de perte (min. 1,5 % À partir de 2027-2028) <i>Revenu net/ratio de perte (min. 1,5 % À partir de 2027-2028) – avant d'autres éléments</i>	9,1 % 19,8 %	105,1 % 26,6 %
ii) Ratio de réserve primaire (min. 30 Jours à partir de 2025-2026)	-161,3	39,1
iii) Excédent des revenus en cours d'exercice supérieur à 0 à partir de 2027-2028 – 000 \$ <i>Excédent des revenus en cours d'exercice supérieur à 0 à partir de 2027-2028 – avant d'autres éléments</i>	16 790 \$ 36 745 \$	207 962 \$ 52 648 \$
iv) Actif net utilisable supérieur à 0 à partir de 2027-2028 – 000 \$	-64 518 \$	17 046 \$
v) Ratio de couverture de la dette supérieur à 1:1 à partir de 2023-2024		55
vi) Revenu net de fonctionnement (min. 5 % À partir de 2027-2028)	17,55 %	39,04 %



Conclusion

Le 28 novembre 2022, la protection de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* qui avait débuté le 1^{er} février 2021 a officiellement pris fin. Au cours de cette période, la Laurentienne a adopté un Plan de transaction ou d'arrangement qui a lui permis non seulement de régler ses problèmes financiers, mais aussi d'ouvrir la voie à une reprise solide et durable. Le Plan prévoit l'élaboration d'un nouveau plan stratégique qui orientera les investissements futurs dans les programmes d'enseignement et de recherche. Il prévoit également le renouvellement du Conseil des gouverneurs et de la direction générale, ainsi qu'une transformation complète des processus, systèmes et politiques de gouvernance et de la haute administration. En plus du Plan, le prêt de sortie accordé par la Province est assorti de conditions qui renforcent la surveillance exercée par le MCU et fixent des objectifs de rendement financier pour les années à venir. Le soutien de la Province tout au long de la procédure en vertu de la LACC a été essentiel à l'adoption du Plan.

À ce jour, le renouvellement de la haute administration est bien avancé, avec la recherche en cours d'une nouvelle rectrice et vice-chancelière ou d'un nouveau recteur et vice-chancelier et d'une nouvelle vice-rectrice ou d'un nouveau vice-recteur aux études ainsi que d'une vice-rectrice ou d'un vice-recteur aux finances et à l'administration. Des experts-conseils ont été sélectionnés pour aider la Laurentienne à élaborer

son nouveau plan stratégique et son plan de transformation détaillé. Le renouvellement du Conseil est également en bonne voie, avec la nomination d'un nouveau président lors de l'assemblée générale annuelle de juin 2023, et la mise à jour de la structure et du mandat des comités du Conseil.

Comme le montre l'état consolidé des résultats, la Laurentienne a produit un excédent des revenus sur les dépenses de 208 millions de dollars en 2022-2023 (16,8 millions de dollars en 2021-2022), qui comprend un recouvrement de 166,4 millions de dollars en vertu de la LACC, ce qui fait passer l'actif net utilisable (c.-à-d. l'actif net non affecté et l'actif net affecté à l'interne) de moins 87,8 millions de dollars en 2021-2022 à 17 millions de dollars en 2022-2023. L'encaisse et les placements à court terme totalisaient 137,3 millions de dollars à la fin d'avril 2023 (84 millions de dollars en 2022), dont 15,2 millions de dollars en encaisse affectée. Même si la Laurentienne continuera de connaître des pressions liées aux revenus découlant des inscriptions au cours des prochaines années, elle croit que les économies réalisées grâce à la restructuration en vertu de la LACC aideront à compenser l'incertitude des revenus futurs et à fournir les ressources nécessaires aux investissements dans le plan stratégique et le programme de transformation à venir.



États financiers consolidés

UNIVERSITÉ LAURENTIENNE DE SUDBURY

Exercice terminé le 30 avril 2023



Université **Laurentienne**
Laurentian University

Rapport de l'auditeur indépendant

Au conseil des gouverneurs de l'Université Laurentienne de Sudbury

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de l'Université Laurentienne de Sudbury (l'« Université »), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 30 avril 2023, et les états consolidés des résultats, de l'évolution de l'actif net (insuffisance) et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires aux états financiers consolidés, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de l'Université au 30 avril 2023 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Université conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observations

Nous attirons l'attention sur la Note 2 b) des états financiers consolidés, qui décrit les procédures en cours de l'Université en vertu de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* (la « LACC »). Le 28 novembre 2022, la protection en vertu de la LACC a pris fin et l'Université a été libérée de ses obligations en vertu du plan. Il en a résulté un bassin de distribution destiné aux paiements futurs des créanciers visés, qui devrait être financé par la vente de certains biens immobiliers à la Province de l'Ontario. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent de ce qui suit :

- Les informations autres que les états financiers consolidés et le rapport de l'auditeur sur ces états sont incluses dans le document intitulé *Rapport financier annuel*.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Rapport de l'auditeur indépendant (suite)

Autres informations (suite)

En ce qui concerne notre audit des états financiers consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu les informations autres que les états financiers consolidés et le rapport de l'auditeur sur ces états incluses dans le document intitulé *Rapport financier annuel* à la date du rapport de l'auditeur. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués à l'égard des autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans notre rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Université à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Université ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Université.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Rapport de l'auditeur indépendant (suite)

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés (suite)

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Université;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Université à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Université à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités ou les activités de l'Université et de ses entités contrôlées pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

BDO Canada s.r.l. / S.E.N.C.R.L

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés
Oakville (Ontario)
Le 24 octobre 2023

UNIVERSITÉ LAURENTIENNE DE SUDBURY

État consolidé de la situation financière

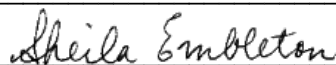
Au 30 avril 2023, avec les informations comparatives pour 2022
(en milliers de dollars)

	2023	2022
Actifs		
Actifs à court terme :		
Encaisse et placements à court terme (Note 4)	137 327 \$	84 018 \$
Débiteurs (Note 5)	14 654	14 560
Charges payées d'avance	4 453	2 757
	156 434	101 335
Débiteurs (Note 5)	188	73
Placements (Note 4)	49 299	61 892
Immobilisations (Note 7)	245 080	253 432
	451 001 \$	416 732 \$
Passifs et actif net		
Passifs à court terme :		
Créditeurs et charges à payer (Note 8)	28 842	19 592
Indemnités de vacances accumulées	2 470	2 340
Produits reportés	6 175	2 547
Apports reportés (Note 12)	17 819	40 607
Emprunt à court terme (Note 9)	–	35 000
Tranche à court terme de la dette à long terme (Note 10)	1 466	–
Passifs soumis au plan (Note 11 b))	–	192 219
	56 772	292 305
Passifs à long terme :		
Montant à verser dans le bassin de distribution relatif à une procédure en vertu de la LACC (Note 11 a))	47 546	–
Dette à long terme (Note 10)	32 942	–
Passifs au titre des avantages sociaux futurs (Note 6)	1 848	5 337
Apports reportés liés aux immobilisations (Note 12)	120 321	123 524
Total des passifs	259 429	421 166
Actif net (insuffisance) :		
Non affecté	15 571	(88 999)
Avantages sociaux futurs (Note 6)	(1 848)	(19 351)
Grevé d'une affectation interne (Note 15)	1 475	1 164
Investissement en immobilisations (Note 14)	128 864	41 791
Dotations (Note 13)	47 510	60 961
	191 572	(4 434)
Engagements et éventualités (Note 16)		
	451 001 \$	416 732 \$

Se reporter aux notes complémentaires aux états financiers consolidés.

Au nom du conseil des gouverneurs :

 Membre du conseil

 Membre du conseil

UNIVERSITÉ LAURENTIENNE DE SUDBURY

État consolidé des résultats

Exercice terminé le 30 avril 2023, avec les informations comparatives pour 2022
(en milliers de dollars)

	2023	2022
Produits :		
Subventions et contrats de fonctionnement	91 917 \$	79 568 \$
Frais de scolarité	52 838	54 005
Autres frais et produits (Note 18)	19 982	15 932
Subventions et contrats de recherche	17 870	19 488
Ventes et services	9 621	10 768
Amortissement des apports reportés liés aux immobilisations (Note 12)	5 596	5 621
	197 824	185 382
Charges :		
Salaires et avantages sociaux	92 848	93 266
Charges de fonctionnement et de recherche	21 805	17 563
Charges locatives	10 537	9 975
Bourses d'études	9 676	9 708
Amortissement des immobilisations	10 310	10 321
	145 176	140 833
Excédent des produits sur les charges avant les autres éléments	52 648	44 549
Autres éléments :		
Coûts de restructuration (Note 19)	(11 108)	(27 759)
Recouvrement lié à une procédure en vertu de la LACC (Note 11 c))	166 422	–
Excédent des produits sur les charges après les autres éléments	207 962 \$	16 790 \$

Se reporter aux notes complémentaires aux états financiers consolidés.

UNIVERSITÉ LAURENTIENNE DE SUDBURY

État consolidé de l'évolution de l'actif net (insuffisance)

Exercice terminé le 30 avril 2023, avec les informations comparatives pour 2022
(en milliers de dollars)

2023	Non affecté	Avantages sociaux futurs	Grevé d'une affectation interne (Note 15)	Investissement en immobilisations (Note 14)	Dotations (Note 13)	Total
Actif net (insuffisance), au début de l'exercice	(88 999) \$	(19 351) \$	1 164 \$	41 791 \$	60 961 \$	(4 434) \$
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges :						
Charges de fonctionnement	57 362	—	—	(4 714)	—	52 648
Coûts de restructuration (Note 19)	(11 108)	—	—	—	—	(11 108)
Recouvrement lié à une procédure en vertu de la LACC (Note 11 c))	166 422	—	—	—	—	166 422
	212 676	—	—	(4 714)	—	207 962
Décomptabilisation des passifs conformément au plan établi en vertu de la LACC (Note 2 b))	(105 265)	14 014	—	91 251	—	—
Transfert pour des dépenses en immobilisations	(536)	—	—	536	—	—
Virements interfonds (Note 15)	(311)	—	311	—	—	—
Excédent des cotisations de l'employeur par rapport au coût net des avantages sociaux futurs	(1 994)	1 994	—	—	—	—
Dotations (Note 13)	—	—	—	—	266	266
Augmentation nette des dotations	—	—	—	—	534	534
Transfert de dotations à l'École de médecine du Nord de l'Ontario (Note 13)	—	—	—	—	(14 251)	(14 251)
Réévaluations des avantages sociaux futurs et autres éléments (Note 6)	—	1 495	—	—	—	1 495
Actif net (insuffisance), à la fin de l'exercice	15 571 \$	(1 848) \$	1 475 \$	128 864 \$	47 510 \$	191 572 \$
2022	Non affecté	Avantages sociaux futurs	Grevé d'une affectation interne (Note 15)	Investissement en immobilisations (Note 14)	Dotations (Note 13)	Total
Actif net (insuffisance), au début de l'exercice	(112 524) \$	(13 973) \$	3 302 \$	46 347 \$	61 482 \$	(15 366) \$
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges :						
Charges de fonctionnement	49 249	—	—	(4 700)	—	44 549
Coûts de restructuration (Note 19)	(27 759)	—	—	—	—	(27 759)
	21 490	—	—	(4 700)	—	16 790
Transfert pour les dépenses en immobilisations	(144)	—	—	144	—	—
Virements interfonds (Note 15)	2 138	—	(2 138)	—	—	—
Autres transferts	41	(41)	—	—	—	—
Dotations (Note 13)	—	—	—	—	6	6
Augmentation nette des dotations	—	—	—	—	(527)	(527)
Réévaluations des avantages sociaux futurs et autres éléments (Note 6)	—	(5 337)	—	—	—	(5 337)
Actif net (insuffisance), à la fin de l'exercice	(88 999) \$	(19 351) \$	1 164 \$	41 791 \$	60 961 \$	(4 434) \$

Se reporter aux notes complémentaires aux états financiers.

UNIVERSITÉ LAURENTIENNE DE SUDBURY

État consolidé des flux de trésorerie

Exercice terminé le 30 avril 2023, avec les informations comparatives pour 2022
(en milliers de dollars)

	2023	2022
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement :		
Excédent des produits sur les charges	207 962 \$	16 790 \$
Élément hors trésorerie :		
Amortissement des immobilisations	10 310	10 321
Amortissement des apports reportés liés aux immobilisations	(5 596)	(5 621)
Excédent des cotisations de l'employeur par rapport au coût net des avantages sociaux futurs	(1 994)	–
	210 682	21 490
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement (Note 17)	11 218	5 642
Variation des passifs soumis au plan (Note 11 b)), montant net	(144 673)	5 399
	77 227	32 531
Flux de trésorerie liés aux activités de financement :		
Dotations	266	6
Augmentation (diminution) nette des dotations	534	(527)
Augmentation (diminution) des apports reportés, montant net	(22 788)	4 243
Apports reportés liés aux immobilisations reçus	2 393	877
Augmentation de la dette à long terme	35 000	–
Remboursement de la dette à long terme	(592)	–
Augmentation (diminution) de l'emprunt à court terme	(35 000)	10 008
	(20 187)	14 607
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement :		
Acquisitions d'immobilisations	(1 958)	(368)
Variation de la tranche à long terme des débiteurs	(115)	–
Diminution nette des placements	12 593	283
Transfert de dotations à l'École de médecine du Nord de l'Ontario (Note 13)	(14 251)	–
	(3 731)	(85)
Augmentation nette de l'encaisse et des placements à court terme	53 309	47 053
Encaisse et placements à court terme, au début de l'exercice	84 018	36 965
Encaisse et placements à court terme, à la fin de l'exercice	137 327 \$	84 018 \$

Se reporter aux notes complémentaires aux états financiers consolidés.

UNIVERSITÉ LAURENTIENNE DE SUDBURY

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 30 avril 2023
(en milliers de dollars)

1. Description

L'Université Laurentienne de Sudbury (l'« Université ») est constituée en personne morale en vertu de la *Loi constitutive de l'Université Laurentienne de Sudbury* sous le régime des lois de l'Ontario. L'Université s'engage à renforcer les fondements de la connaissance dans l'enseignement supérieur et la recherche afin d'offrir une expérience universitaire exceptionnelle en anglais et en français qui s'appuie sur une approche globale à l'égard de l'éducation des personnes autochtones.

L'Université est un organisme de bienfaisance enregistré et exonéré d'impôt sur le revenu en vertu du paragraphe 149(1) f) de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

2. Mode de présentation

a) Référentiel comptable

Les présents états financiers consolidés ont été préparés selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (les « NCOSBL »), conformément à la Partie III du Manuel de CPA Canada – Comptabilité.

Les montants dans les états financiers consolidés sont présentés en milliers de dollars canadiens.

b) Procédure en vertu de la LACC

En raison des problèmes financiers et de fonctionnement que connaît l'Université depuis un certain temps, cette dernière a présenté à la Cour supérieure de justice de l'Ontario (rôle commercial) (la « Cour »), le 1^{er} février 2021, une demande d'ordonnance initiale en vertu de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* (la « LACC ») visant notamment l'obtention d'une suspension d'instance afin qu'elle puisse procéder à une restructuration financière et opérationnelle. Le 1^{er} février 2021, la Cour a accordé l'ordonnance initiale (telle que modifiée et mise à jour, l'« ordonnance initiale ») qui, entre autres, nommait Ernst & Young Inc. à titre de contrôleur de l'Université (le « contrôleur ») et a approuvé une suspension de procédures pour une période initiale de 10 jours.

La procédure en vertu de la LACC prévoit une plateforme supervisée par la Cour pour que l'Université puisse procéder à une restructuration qui lui permettra d'assurer sa viabilité financière et opérationnelle. L'Université poursuit ses activités et continue de fournir des services et des programmes d'enseignement.

Le 10 février 2021, la Cour a approuvé le recours à une facilité de financement du débiteur-exploitant (la « facilité de FDE ») de 25 000 \$. Le 19 mai 2021, la facilité de FDE est passée à 35 000 \$ et la date d'échéance a été fixée au 31 janvier 2022. Le 27 janvier 2022, la Province de l'Ontario, représentée par le ministère des Collèges et Universités, a refinancé la facilité de FDE au moyen d'une avance au titre d'une facilité de crédit de 35 000 \$ (la « facilité de FDE du Ministère ») dont la date d'échéance, d'abord fixée au 30 septembre 2022, a été reportée au 30 novembre 2022. Le 28 novembre 2022, la facilité de FDE du Ministère a été remboursée dans son intégralité et a été remplacée par une convention de prêt à long terme de 35 000 \$ conclue avec la Province de l'Ontario (Note 10).

Exercice terminé le 30 avril 2023
(en milliers de dollars)

2. Mode de présentation (suite)

b) Procédure en vertu de la LACC (suite)

Dans le contexte de la procédure en vertu de la LACC, l'Université a entrepris et terminé une restructuration complète de ses opérations et de l'enseignement prodigué : réduction des programmes et des cours offerts, compressions du corps professoral et des départements, modifications du régime de retraite de l'Université, rupture des relations de longue date avec l'Université Huntington, l'Université de Sudbury et l'Université Thorneloe et renégociation des conventions collectives existantes. Toutes ces mesures ont donné lieu à une réduction importante des coûts annuels de l'Université.

Le 31 mai 2021, la Cour a pris une ordonnance visant l'approbation et la détermination du traitement des réclamations (l'« ordonnance relative à la procédure de réclamation ») en vertu de laquelle le contrôleur, conjointement avec l'Université, étudierait les réclamations des créanciers à l'égard de l'Université et prévoirait un mécanisme de détermination et de règlement des réclamations visées aux fins de vote ou de distribution relativement à un plan de transaction ou d'arrangement conforme à la LACC qui sera présenté par l'Université à une date ultérieure. Conformément à l'ordonnance relative à la procédure de réclamation, les créanciers avaient jusqu'au 30 juillet 2021 pour soumettre leurs réclamations au contrôleur. Le 17 août 2021, la Cour a également pris une ordonnance qui approuve une procédure et une méthode de calcul des réclamations d'indemnités des employés ainsi qu'un processus de notification et de traitement des réclamations.

Le 16 décembre 2021, le gouvernement de l'Ontario a annoncé un ensemble de mesures de soutien par l'entremise du ministère des Collèges et Universités, dont la facilité de FDE du ministère, des subventions d'aide liées à la COVID-19 pouvant aller jusqu'à 6 000 \$ (reçues en 2022-2023) et des subventions basées sur la protection des inscriptions et du rendement pouvant aller jusqu'à 22 000 \$. La facilité de FDE du Ministère a été approuvée par la Cour le 27 janvier 2022 et le refinancement a eu lieu le 28 janvier 2022.

Le plan de transaction et d'arrangement daté du 21 juillet 2022 a été accepté aux fins de dépôt par la Cour le 28 juillet 2022 et, à la même date, une ordonnance a été rendue par la Cour autorisant une catégorie de créanciers visés (définis dans le plan) et permettant à l'Université de convoquer, d'organiser et de tenir une assemblée des créanciers aux fins d'un vote sur le plan (l'« ordonnance relative à l'assemblée »). Conformément aux modalités et à l'ordonnance relative à l'assemblée, le plan de transaction et d'arrangement (le « plan ») a été modifié le 9 septembre 2022. Le plan a été déposé auprès de la Cour, puis un avis a été transmis aux destinataires de la liste de signification. Le plan a été publié sur le site Web du contrôleur.

UNIVERSITÉ LAURENTIENNE DE SUDBURY

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 30 avril 2023

(en milliers de dollars)

2. Mode de présentation (suite)

b) Procédure en vertu de la LACC (suite)

Dans le cadre de son soutien à l'Université, la Province de l'Ontario s'est engagée à acheter des parcelles de biens immobiliers appartenant à l'Université moyennant un prix d'achat global d'au plus 53,5 millions de dollars (Note 7). Ce soutien est assujéti à des conditions, notamment l'approbation finale du gouvernement et la mise en œuvre du plan. Selon le plan, le produit de la vente sera versé dans le bassin de distribution, qui représente les sommes disponibles pour les distributions aux créanciers. Selon le plan, la vente des biens immobiliers générera un produit de 45,5 millions de dollars qui sera versé dans le bassin de distribution. Le contrôleur recevra tous les fonds versés dans le bassin de distribution et effectuera toutes les distributions aux créanciers à partir de ce bassin.

Par souci de clarté, les créanciers visés ne disposent d'aucun autre recours contre l'Université, à part celui d'obtenir une distribution proportionnelle du produit à partir du bassin de distribution. Selon le plan, toute transaction de vente immobilière doit être effectuée et les fonds doivent être versés dans le bassin de distribution dans un délai de trois ans suivant la date de mise en œuvre du plan, soit le 28 novembre 2025.

Une assemblée des créanciers visés a eu lieu le 14 septembre 2022 aux fins d'un vote sur le plan. Lors de l'assemblée, les majorités requises en nombre et en valeur des créanciers visés ayant droit de vote ont voté en faveur du plan. Le plan a été approuvé par la Cour le 5 octobre 2022.

Les réclamations garanties, les réclamations prioritaires en vertu de la LACC et les réclamations d'indemnités de vacances (définies dans le plan) ont été payées en entier lors de la mise en œuvre du plan. Ces réclamations, dont le total s'élève à 5 954 \$, ont été payées au cours de l'année.

Conformément au plan, les créanciers visés recevront une ou plusieurs distributions proportionnelles à partir du bassin de distribution. Le montant exact à distribuer aux créanciers visés ne peut être déterminé pour le moment.

Lors de la mise en œuvre du plan, le 28 novembre 2022, toutes les réclamations garanties, réclamations prioritaires en vertu de la LACC, réclamations d'indemnités de vacances et réclamations des créanciers visés ont fait pleinement, définitivement et irrévocablement l'objet d'une quittance et d'une libération, et elles ont été annulées et prescrites. Des distributions, dont le total s'élève à 5 954 \$, ont été effectuées pour régler le solde en entier de toutes les réclamations garanties, réclamations prioritaires en vertu de la LACC et réclamations d'indemnités de vacances. Conformément au plan, les distributions aux créanciers visés ayant des réclamations prouvées non garanties seront effectuées à partir du bassin de distribution à une date ultérieure.

UNIVERSITÉ LAURENTIENNE DE SUDBURY

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 30 avril 2023
(en milliers de dollars)

2. Mode de présentation (suite)

b) Procédure en vertu de la LACC (suite)

Depuis la mise en œuvre du plan, un montant à verser dans le bassin de distribution s'élevant à 47 546 \$ (2022 – néant \$) (Note 11 a)) a été comptabilisé, les passifs soumis au plan ont été réduits à néant \$ (2022 – 192 219 \$) (Note 11 b)) et un recouvrement de 166 422 \$ (2022 – néant \$) (Note 11 c)) dans le cadre de la procédure en vertu de la LACC a été comptabilisé par l'Université. Des apports reportés antérieurs à la procédure en vertu de la LACC d'un montant de 26 193 \$ (Note 12 a)) ont également été décomptabilisés par l'Université. Des coûts de restructuration de 11 108 \$ (2022 – 27 759 \$) (Note 19) ont été comptabilisés dans l'état des résultats.

c) Méthode de consolidation

Ces états financiers consolidés comprennent les actifs, les passifs, l'actif net, les produits, les charges et les autres opérations découlant de toutes les activités et entités sur lesquelles l'Université exerce un contrôle. L'Université exerce un contrôle ou un contrôle conjoint sur une autre entité lorsqu'elle exerce un contrôle ou un contrôle partagé sur le pouvoir de définir ses politiques stratégiques en matière de fonctionnement, d'investissement et de financement.

Les présents états financiers consolidés comprennent les actifs, les passifs, l'excédent et le déficit ainsi que les activités de fonctionnement des filiales et coentreprises de l'Université suivantes :

- La Société de recherche appliquée en innovation minière et de réhabilitation (« MIRARCO ») est une entité à contrôle exclusif et est consolidée par l'Université. L'Université est le seul membre ayant droit de vote de cette société. MIRARCO fait la promotion de la recherche et du développement de techniques et de politiques scientifiques et d'ingénierie afin de favoriser et de permettre l'utilisation des ressources naturelles d'une manière sécuritaire, durable et économique;
- L'Observatoire de neutrinos de Sudbury (« SNOLAB ») est un organisme sans but lucratif dont le principal objectif est la construction, l'exploitation et le démantèlement d'une installation de recherche scientifique souterraine. Le SNOLAB a également conclu un accord de partenariat avec quatre autres universités. L'Université comptabilise sa participation de 20 % dans SNOLAB à la valeur de consolidation.

L'Université nomme un membre au conseil d'administration du Centre for Excellence in Mining and Innovation (« CEMI »), mais elle n'en détient pas le contrôle et n'a pas d'influence notable sur le centre. Par conséquent, les présents états financiers consolidés ne comprennent pas les résultats financiers du CEMI. Se reporter à la Note 21 pour prendre connaissance d'informations supplémentaires se rapportant au CEMI.

Diverses associations étudiantes ne sont pas comprises dans les présents états financiers consolidés, car l'Université n'en détient pas le contrôle ou n'a pas d'influence notable sur ces dernières.

3. Principales méthodes comptables

a) Comptabilisation des produits

L'Université applique la méthode du report pour la comptabilisation des apports des organismes sans but lucratif.

Les apports non affectés, dont le financement public et les dons non affectés, sont comptabilisés comme des produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son recouvrement est raisonnablement assuré. Les apports liés à des périodes futures sont reportés et comptabilisés en produits dans l'exercice au cours duquel sont comptabilisées les charges connexes.

Les apports grevés d'une affectation externe pour des fins autres que les dotations sont comptabilisés à titre d'apports reportés et en produits dans l'exercice au cours duquel sont comptabilisées les charges connexes.

Les apports affectés à l'achat d'immobilisations sont reportés et amortis selon la même méthode que celle suivie pour l'amortissement de ces immobilisations.

Les apports affectés aux fins des dotations sont comptabilisés comme des augmentations directes de l'actif net au titre des dotations.

Les promesses de dons ne sont pas des obligations exécutoires et, pour cette raison, ne sont comptabilisées dans les états financiers consolidés que lorsque les montants ont été reçus.

Les frais de scolarité et frais accessoires, les autres frais et produits ainsi que les ventes et services sont comptabilisés à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les cours et séminaires correspondants ont lieu ou les biens et services sont fournis.

b) Placements et produits financiers

Les produits financiers proviennent principalement des placements dans des fonds communs détenus par l'Université et peuvent comprendre des variations de la juste valeur de marché, des gains ou des pertes réalisés, des dividendes et des intérêts.

Les produits financiers liés aux apports non affectés sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés et comptabilisés à titre d'autres frais et produits.

De plus, l'Université comptabilise à titre de produits les frais d'administration attribuables à la gestion des fonds de dotation. Au cours de l'exercice, des frais d'administration de 196 \$ (2022 – néant \$) ont été comptabilisés dans les autres frais et produits.

Les produits financiers liés aux dotations sont comptabilisés comme des augmentations directes de l'actif net. Après la comptabilisation initiale, l'Université peut attribuer les produits financiers gagnés, qui peuvent être distribués à d'autres fins conformément aux directives du donateur externe, à une autre affectation interne.

UNIVERSITÉ LAURENTIENNE DE SUDBURY

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 30 avril 2023
(en milliers de dollars)

3. Principales méthodes comptables (suite)

b) Placements et produits financiers (suite)

Lorsque les produits financiers nets générés par des apports grevés d'une affectation externe excèdent le montant disponible pour les charges, l'excédent est comptabilisé comme une augmentation directe de l'actif net au titre des dotations. Lorsque les produits financiers nets gagnés sont insuffisants pour financer le montant disponible pour les charges, l'insuffisance est comptabilisée comme une diminution directe de l'actif net au titre des dotations.

c) Immobilisations

Les immobilisations acquises sont comptabilisées au coût. Les apports d'actifs sont comptabilisés à la juste valeur de marché à la date de l'apport.

L'amortissement des immobilisations est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire, d'après la durée de vie utile estimative de celles-ci, comme suit :

Bâtiments	40 ans
Composants des bâtiments	20 ans
Matériel et mobilier	7 ans
Améliorations des terrains	15 ans

L'amortissement d'un projet de construction en cours commence lorsque le projet est terminé et que les installations sont utilisées. Les frais d'entretien et de réparation sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés.

d) Passifs au titre des avantages sociaux futurs

Pendant l'exercice, l'Université a offert des avantages sociaux futurs à ses employés par l'entremise du régime de retraite de l'Université Laurentienne (le « régime de retraite »). Au cours de la restructuration liée à la procédure en vertu de la LACC et à la suite de négociations avec les syndicats concernés dans le cadre d'un processus de médiation supervisé par le tribunal, l'Université a apporté des changements importants aux régimes d'avantages sociaux, qui sont détaillés à la Note 6.

L'Université comptabilise ses obligations et les coûts connexes au titre du régime de retraite à mesure que les employés rendent les services donnant droit aux prestations de retraite. Les obligations au titre des prestations de retraite sont fondées sur l'évaluation la plus récente de la continuité d'exploitation. L'évaluation actuarielle des obligations au titre des prestations de retraite s'appuie sur la méthode de répartition des prestations sur la durée de service (qui intègre les hypothèses de la direction utilisées à des fins de financement, d'autres augmentations des coûts, l'âge de la retraite des employés et d'autres facteurs actuariels). Cette évaluation actuarielle est effectuée tous les trois ans au minimum. Entre les évaluations actuarielles, les résultats des régimes de retraite sont préparés à partir d'extrapolations des derniers résultats de l'évaluation de capitalisation disponibles. La plus récente évaluation actuarielle du régime de retraite remonte au 1^{er} janvier 2023 et la prochaine évaluation actuarielle sera effectuée le 1^{er} janvier 2026.

3. Principales méthodes comptables (suite)

d) Passifs au titre des avantages sociaux futurs (suite)

Les actifs du régime de retraite sont évalués à la juste valeur à la date de l'état consolidé de la situation financière.

Le coût des services rendus et les charges financières pour l'exercice sont comptabilisés dans les charges sous Salaires et avantages sociaux.

Les réévaluations et autres éléments comprennent le total de la différence entre le rendement réel des actifs du régime et le rendement calculé à l'aide du taux d'actualisation, les gains actuariels et les pertes actuarielles, l'effet de toute provision pour réduction de valeur dans le cas d'un actif net au titre du régime de retraite, les coûts des prestations au titre des services passés ainsi que les gains et pertes découlant de règlements et de compressions relatifs au régime. Les réévaluations sont directement comptabilisées dans l'actif net.

Le régime de retraite prévoit une provision sur les actifs du régime de retraite pour le rétablissement des prestations conformément à la politique du régime de retraite en matière de prestations et de financement.

e) Actif net grevé d'une affectation interne

L'Université affecte certains éléments de son actif net de fonctionnement à une utilisation future particulière. Lorsqu'ils sont engagés, les produits et les charges connexes sont portés au résultat et le solde de l'actif net grevé d'une affectation interne est augmenté ou diminué au moyen d'un transfert depuis ou vers l'actif net non affecté (insuffisance).

f) Instruments financiers

Tous les instruments financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur dans l'état consolidé de la situation financière.

Les placements détenus dans des fonds à revenu fixe et des fonds de capitaux propres négociés sur un marché actif ainsi que les placements détenus dans des biens immobiliers sont ensuite comptabilisés à la juste valeur.

Tous les autres instruments financiers sont ensuite évalués au coût après amortissement.

Les coûts de transaction engagés à l'acquisition d'instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés.

3. Principales méthodes comptables (suite)

g) Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers consolidés exige que la direction établisse des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les actifs et les passifs comptabilisés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels aux dates des états financiers consolidés, et sur les montants des produits et des charges comptabilisés pendant les périodes de présentation de l'information financière. Les éléments assujettis à ces estimations et hypothèses sont la valeur comptable des débiteurs, les immobilisations, les obligations liées aux avantages sociaux futurs, les indemnités de vacances à payer et les éventualités. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Les estimations sont revues de façon périodique et si des ajustements sont nécessaires, ils sont comptabilisés dans les états financiers consolidés de l'exercice au cours duquel ils deviennent connus.

h) Sources principales d'incertitude relative à la mesure

Au cours de la procédure en vertu de la LACC, l'Université a comptabilisé des coûts de restructuration (Note 19) et des passifs qui ont fait l'objet d'une transaction et qui ont été acquittés dans le cadre du plan (Note 11), sous réserve uniquement des droits des créanciers visés à recevoir des distributions à partir du bassin de distribution. Le montant définitif transféré au bassin de distribution dépend de la détermination des produits de la vente des actifs immobiliers à la Province de l'Ontario.

Les passifs de l'exercice précédent sujets à une transaction en vertu du plan ont été évalués à la date de clôture à partir d'une analyse de la nature et de la valeur comptable des passifs sous-jacents, de la preuve des réclamations et de l'état d'avancement des procédures d'établissement, de règlement et d'exclusion des réclamations.

i) Dépréciation des immobilisations

Les immobilisations sont soumises à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent qu'il est possible que la valeur comptable d'un actif puisse ne pas contribuer à la capacité de l'Université à fournir des biens ou des services.

Une dépréciation a lieu lorsque la valeur comptable d'un actif est supérieure à sa valeur de remplacement ou sa juste valeur. Toute dépréciation entraîne une réduction de valeur des immobilisations et l'inscription d'une charge à l'état des résultats. Une réduction de valeur ne peut pas faire l'objet d'une reprise si la juste valeur de l'immobilisation connexe augmente par la suite.

3. Principales méthodes comptables (suite)

- j) Montant à verser dans le bassin de distribution relatif à une procédure en vertu de la LACC et passifs soumis au plan

Lors de la mise en œuvre du plan, le 28 novembre 2022, toutes les réclamations antérieures au dépôt de la demande en date du 1^{er} février 2021 ainsi que certaines réclamations liées à la restructuration survenues après le début de la procédure en vertu de LACC le 1^{er} février 2021 ont été acquittées. Le règlement des réclamations garanties, des réclamations prioritaires en vertu de la LACC et des réclamations d'indemnités de vacances, qui est conditionnel aux droits des demandeurs de recevoir le paiement intégral de leurs réclamations, a été effectué. Ces réclamations, dont le montant total s'élève à 5 954 \$, ont été payées en entier lors de la mise en œuvre du plan. Les distributions aux créanciers visés à partir du bassin de distribution seront effectuées de façon proportionnelle lorsque les fonds seront disponibles. Par souci de clarté, les créanciers visés ne disposent d'aucun autre recours contre l'Université, à part celui d'obtenir une distribution proportionnelle du produit à partir du bassin de distribution. Les obligations relatives aux biens et services fournis à l'Université après la date de dépôt du 1^{er} février 2021 n'ont fait l'objet ni d'une transaction ni d'une quittance dans le cadre du plan et leur traitement se poursuivra dans le cours normal des activités.

L'évaluation des passifs soumis au plan à l'exercice précédent a été effectuée en fonction de l'analyse de la nature et de la valeur comptable des passifs sous-jacents, de la preuve des réclamations et de la procédure d'établissement des réclamations.

En 2023, les passifs soumis au plan comprenant certains apports reportés antérieurs à la procédure en vertu de la LACC ont été décomptabilisés lorsque les passifs ont été légalement acquittés dès la mise en œuvre du plan, ce qui a donné lieu à un recouvrement dans l'état des résultats (Note 11 c)). Un montant à verser dans le bassin de distribution relatif à la procédure en vertu de la LACC (Note 11 a)) a été comptabilisé pour refléter les montants maximums anticipés qui seront versés dans le bassin de distribution lors de la vente de certains actifs immobiliers. Ce montant correspond aux produits pouvant atteindre 53 000 \$ attendus de la vente d'actifs, desquels sont soustraits les paiements effectués aux créanciers ayant des réclamations garanties, des réclamations prioritaires en vertu de la LACC et des réclamations d'indemnités de vacances dont le total s'élève à 5 954 \$, conformément au plan. Le contrôleur distribuera les montants aux créanciers visés à partir du bassin de distribution lorsque les fonds seront disponibles, conformément au plan.

UNIVERSITÉ LAURENTIENNE DE SUDBURY

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 30 avril 2023

(en milliers de dollars)

4. Encaisse et placements

	2023	2022
À court terme :		
Encaisse	112 992 \$	83 660 \$
Placements à court terme	24 335	358
	137 327 \$	84 018 \$
À long terme :		
Capitaux propres	17 947 \$	28 363 \$
Fonds à revenu fixe	17 317	20 313
Infrastructure globale	7 195	6 501
Financement structuré	3 460	3 460
Fonds de placements immobiliers	3 380	3 255
	49 299 \$	61 892 \$

Les montants ci-dessus comprennent l'encaisse affectée et des placements à court terme s'élevant à 15 161 \$ (2022 – 10 126 \$) (Note 12 a)). Des comptes bancaires distincts ont été ouverts en décembre 2020 pour conserver les fonds grevés d'une affectation externe avancés à l'Université avant que les charges connexes ne soient engagées.

Les placements à long terme comprennent des placements de fonds de dotation grevés d'une affectation externe de 47 510 \$ (2022 – 60 961 \$) (Note 13).

UNIVERSITÉ LAURENTIENNE DE SUDBURY

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 30 avril 2023
(en milliers de dollars)

5. Débiteurs

	2023	2022
Subventions et contrats grevés d'une affectation	2 334 \$	3 217 \$
Frais de scolarité et frais accessoires	8 005	7 275
Subventions de fonctionnement	5 402	4 985
Remises gouvernementales à recevoir	833	944
Autres	2 044	1 166
	18 618 \$	17 587 \$
Moins : provision pour créances douteuses	(3 776)	(2 954)
	14 842 \$	14 633 \$
Tranche à court terme des débiteurs	14 654 \$	14 560 \$
Tranche à long terme des débiteurs	188	73
	14 842 \$	14 633 \$

6. Avantages sociaux futurs

Au cours de l'exercice, l'Université a offert des avantages sociaux futurs à ses employés par l'entremise d'un régime de retraite. Au cours de la restructuration liée à la procédure en vertu de la LACC, et à la suite de négociations avec les syndicats concernés dans le cadre d'une médiation supervisée par le tribunal, l'Université a apporté des changements importants aux régimes d'avantages sociaux, qui sont détaillés ci-dessous.

a) Régime de retraite

Depuis le 1^{er} juillet 2012, le régime de retraite prévoit que tout service futur rendu donne droit à des prestations définies pour tous les employés de l'Université. Auparavant, le régime de retraite offrait des prestations de retraite sur une base hybride (un régime à cotisations définies et un régime à prestations définies minimales garanties).

L'Université est l'employeur principal du régime de retraite, qui comprend également d'autres employeurs participants, soit le Centre for Excellence in Mining Innovation, l'Observatoire de neutrinos de Sudbury et la Société de recherche appliquée en innovation minière et de réhabilitation. Les anciens employeurs participants étaient l'Université Huntington, l'Université de Sudbury et l'Université Thorneloe (collectivement, les « anciennes universités fédérées »). En raison des modifications apportées au régime de retraite dans le cadre de la procédure en vertu de la LACC, l'Université a mis fin à la participation future des employés des anciennes universités fédérées au régime de retraite en 2021. Dans le cadre d'une entente de transition entre l'Université et l'Université Huntington, celle-ci a cessé de participer au régime de retraite le 30 juin 2021. Les employés de l'Université de Sudbury et de l'Université Thorneloe ont cessé de participer au régime de retraite le 31 décembre 2021.

Exercice terminé le 30 avril 2023
(en milliers de dollars)

6. Avantages sociaux futurs (suite)

a) Régime de retraite (suite)

Comme présenté à la Note 2 b), au cours de l'exercice précédent, l'Université a modifié le régime de retraite afin d'en assurer la viabilité à long terme pour ses prestataires. En avril 2021, le régime de retraite a modifié le droit des participants de recevoir leur prestation de retraite sous la forme d'un montant forfaitaire. Auparavant, le choix de recourir au transfert d'un montant forfaitaire était possible en tout temps entre la fin de l'emploi et la fin de l'année au cours de laquelle un participant ou un ancien participant atteignait l'âge de 71 ans, moment où une prestation de retraite mensuelle commençait à lui être versée. Le régime de retraite a été modifié de sorte que les participants qui demeurent en emploi jusqu'à leur date de retraite anticipée ne puissent plus transférer le montant forfaitaire de leur prestation de retraite et qu'un groupe de participants ayant quitté leur emploi se voie offrir l'option de recourir au montant forfaitaire final.

Le 1^{er} juillet 2021, le régime de retraite est devenu le régime de retraite de l'Université Laurentienne de Sudbury. De plus, le régime a été modifié de sorte que les prestations futures soient fondées sur un calcul de la rémunération moyenne de carrière plutôt que sur la rémunération moyenne de fin de carrière. L'indexation garantie à la retraite a été modifiée pour devenir une indexation conditionnelle touchant les prestations de retraite acquises après le 1^{er} juillet 2021. Des modifications ont également été apportées aux dispositions relatives à la retraite anticipée du régime de retraite et à la possibilité de commencer à toucher une prestation de retraite tout en restant employé. Les cotisations des employés ont été augmentées à un total de 8 % des gains admissibles. Les cotisations de l'employeur sont donc maintenant assujetties à un minimum de 8 % des gains admissibles. Ces modifications du régime de retraite ont été prises en compte dans l'évaluation actuarielle effectuée le 1^{er} juillet 2021.

Les améliorations futures des prestations en vertu du régime de retraite sont assujetties aux mesures de durabilité du régime, conformément à une politique en matière de prestations et de financement. Aucune amélioration des prestations ne sera envisagée avant le 1^{er} juillet 2025, à moins que le régime de retraite ne dégage un surplus au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Un calcul actuariel des actifs et des passifs futurs, qui comprend une provision pour rétablissement des prestations, a été effectué et sert de fondement à l'obligation au titre des prestations constituées. Au 30 avril 2023, l'Université affichait des passifs au titre du régime de retraite de 1 848 \$ (2022 – 5 337 \$).

Les actifs du régime de retraite sont évalués à la juste valeur à la date de l'état consolidé de la situation financière.

Les coûts des services passés, les gains actuariels et les pertes actuarielles sur les actifs du régime ou les obligations au titre des prestations définies ainsi que les gains et les pertes découlant de modifications et de compressions sont comptabilisés comme des réévaluations de l'actif net.

6. Avantages sociaux futurs (suite)

b) Régime de soins de santé pour les personnes retraitées

Par le passé, l'Université commanditait un régime de soins de santé à prestations définies pour presque tous les retraités et employés. Les employés, tout comme l'Université, cotisaient au régime. L'Université a comptabilisé ses obligations et les coûts connexes en fonction de la dernière évaluation actuarielle. Le régime de soins de santé pour les personnes retraitées était sans capitalisation.

Le régime de soins de santé pour les personnes retraitées a pris fin le 30 avril 2021. Cette résiliation est considérée comme une compression du régime, et tous les passifs connexes ont fait l'objet d'une transaction et ont été acquittés au titre du plan dans le cadre de la procédure en vertu de la LACC. Depuis le 28 novembre 2022, les passifs au titre du régime de soins de santé pour les personnes retraitées ont été acquittés et les réclamations connexes ont été incluses dans les réclamations des créanciers visés ayant le droit de recevoir des distributions à partir du bassin de distribution.

Au 30 avril 2023, un passif total de néant \$ (2022 – 10 798 \$) lié aux obligations au titre du régime de soins de santé pour les personnes retraitées est inclus dans les passifs soumis au plan (Note 11).

c) Régime complémentaire de retraite

L'Université avait un régime complémentaire de retraite non capitalisé pour les employés afin de leur verser certaines prestations calculées selon la formule du régime de retraite à prestations définies en supposant que les limites fiscales de l'Agence du revenu du Canada n'existaient pas. L'Université a comptabilisé le montant des obligations dans l'état consolidé de la situation financière. Les coûts des services rendus et les charges financières actuels sont passés en charges au cours de l'exercice, tandis que les réévaluations et autres éléments, représentant le total des gains actuariels et des pertes actuarielles ainsi que les coûts des services passés, ont été comptabilisés comme une augmentation ou une diminution directe de l'actif net (insuffisance) des avantages sociaux futurs des employés. L'estimation des charges à payer a été effectuée au moyen d'une méthode d'extrapolation fondée sur les hypothèses de capitalisation issues du plus récent rapport d'évaluation actuarielle préparé au moins tous les trois ans.

Tous les paiements du régime complémentaire de retraite ont été suspendus le 1^{er} février 2021, lorsque la procédure en vertu de la LACC a été entamée. La liste de conditions établie avec les syndicats de l'Université au cours de la procédure en vertu de la LACC et approuvée par la Cour prévoyait la cessation du régime complémentaire de retraite à compter du 30 avril 2021. Aucune obligation supplémentaire n'a été comptabilisée après cette cessation du régime pour les employés non syndiqués anciens et actuels. Depuis le 28 novembre 2022, les passifs au titre du régime complémentaire de retraite ont été acquittés et les réclamations connexes découlant de la cessation ont été incluses dans les réclamations des créanciers visés ayant le droit de recevoir des distributions à partir du bassin de distribution.

UNIVERSITÉ LAURENTIENNE DE SUDBURY

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 30 avril 2023
(en milliers de dollars)

6. Avantages sociaux futurs (suite)

c) Régime complémentaire de retraite (suite)

Au 30 avril 2023, un passif de néant \$ (2022 – 3 216 \$) au titre du régime complémentaire de retraite est compris dans les passifs soumis au plan (Note 11).

La répartition des régimes se présente comme suit :

	Régime de retraite	Régime de soins de santé pour les personnes retraitées	Régime complémentaire de retraite	Total pour 2023
Obligation au titre des prestations constituées	(418 874) \$	– \$	– \$	(432 888) \$
Juste valeur des actifs du régime	417 026	–	–	417 026
Passifs au titre des avantages sociaux futurs	(1 848) \$	– \$	– \$	(1 848) \$

	Régime de retraite	Régime de soins de santé pour les personnes retraitées	Régime complémentaire de retraite	Total pour 2022
Obligation au titre des prestations constituées	(418 342) \$	(10 798) \$	(3 216) \$	(432 356) \$
Juste valeur des actifs du régime	413 005	–	–	413 005
Passifs au titre des prestations constituées	(5 337) \$	(10 798) \$	(3 216) \$	(19 351) \$
Reclassement dans les passifs soumis au plan (Note 11)	– \$	10 798 \$	3 216 \$	14 014 \$
Passifs au titre des avantages sociaux futurs	(5 337) \$	– \$	– \$	(5 337) \$

Le rapprochement du régime de retraite au 30 avril 2023 s'établit comme suit :

	Juste valeur des actifs du régime	Obligation au titre des prestations constituées	Actifs (passifs) au titre des prestations de retraite
Solde, au 30 avril 2022	413 005 \$	(418 342) \$	(5 337) \$
Apports	9 851	(2 791)	7 060
Coûts de la période courante	–	(23 768)	(23 768)
Prestations versées	(21 105)	21 105	–
Rendement réel des actifs du régime	15 275	(3 186)	12 089
Gain actuariel	–	8 108	8 108
Solde, au 30 avril 2023	417 026 \$	(418 874) \$	(1 848) \$

UNIVERSITÉ LAURENTIENNE DE SUDBURY

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 30 avril 2023
(en milliers de dollars)

6. Avantages sociaux futurs (suite)

Le rapprochement du régime de retraite au 30 avril 2022 s'établit comme suit :

	Juste valeur des actifs du régime	Obligation au titre des prestations constituées	Actifs (passifs) au titre des prestations de retraite
Solde, au 30 avril 2021	461 738 \$	(452 203) \$	9 535 \$
Transfert et modifications du régime attribuables à l'Université Huntington	6 188	(6 081)	107
Apports	10 678	(3 268)	7 410
Coûts de la période courante	-	(23 068)	(23 068)
Transferts	(1 055)	1 055	-
Ajustements liés aux modifications du régime	(7 972)	-	(7 972)
Prestations versées	(58 760)	58 760	-
Rendement réel des actifs du régime	2 188	(23)	2 165
Gain actuariel	-	6 486	6 486
Solde, au 30 avril 2022	413 005 \$	(418 342) \$	(5 337) \$

Les hypothèses importantes utilisées s'établissent comme suit (moyenne pondérée) :

	Régime de retraite	
	2023	2022
Taux d'actualisation	5,80 %	5,85 %
Provision pour les écarts défavorables (sur les passifs non indexés)	7,97 %	10,28 %
Taux de rendement prévu des actifs du régime	5,80 %	5,85 %
Taux tendanciel du coût des soins de santé	-	-
Taux d'inflation	2,00 %	2,00 %

UNIVERSITÉ LAURENTIENNE DE SUDBURY

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 30 avril 2023
(en milliers de dollars)

7. Immobilisations

	Coût	Amortissement cumulé	2023 Valeur comptable nette	2022 Valeur comptable nette
Bâtiments	359 772 \$	131 585 \$	228 187 \$	234 932 \$
Matériel et mobilier	63 582	61 300	2 282	3 685
Améliorations des terrains	12 266	11 068	1 198	1 402
Terrains	13 413	–	13 413	13 413
	449 033 \$	203 953 \$	245 080 \$	253 432 \$

Un montant de 34 \$ (2022 – 144 \$) est attribuable aux bâtiments en construction et n'est pas encore amorti.

Au cours de la procédure en vertu de la LACC, les immobilisations de l'Université ont fait l'objet d'un examen pour déterminer s'il existe des indices de dépréciation. En l'absence de tels indices, elle a déterminé qu'il n'était pas nécessaire de comptabiliser une provision pour moins-value. Les bâtiments de l'Université sont considérés comme un groupe d'actifs intégrés permettant de prodiguer un enseignement postsecondaire aux étudiants et de soutenir des activités de recherche. Le potentiel de service global du groupe d'actifs intégrés n'a pas diminué de manière importante et le groupe d'actifs continue d'être utilisé pour fournir des services de soutien actuels et futurs aux activités scolaires et de recherche de l'Université.

L'Université a négocié une entente assortie d'une liste de conditions avec la Province de l'Ontario pour la vente de certains biens immobiliers, dont les produits sont estimés à 53 500 \$. Au moment de la finalisation des transactions immobilières prévues dans la liste de conditions, le produit de la vente des biens immobiliers sera versé dans le bassin de distribution conformément au plan et utilisé pour effectuer des distributions aux créanciers visés conformément aux modalités du plan.

La surface de l'ensemble des terrains désignés dans la liste de conditions s'étend sur 68,75 acres, ce qui représente environ 9 % de la totalité des terrains de l'Université, qui couvrent plus de 750 acres. Situés sur sept propriétés distinctes, les cinq immeubles désignés dans la liste de conditions sont les suivants :

- Résidence Est
- Centre pour la vitalité des lacs Vale et le centre du bassin hydrologique
- École de médecine du Nord de l'Ontario (« EMNO »)
- Centre de ressources pour l'éducation en matière de santé
- Édifice de la sécurité et de l'entretien

UNIVERSITÉ LAURENTIENNE DE SUDBURY

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 30 avril 2023
(en milliers de dollars)

7. Immobilisations (suite)

Après un contrôle diligent, y compris des consultations avec les communautés autochtones, la vente de certains actifs sera confirmée. L'Université étudiera la possibilité de vendre ces actifs et collaborera avec la Province de l'Ontario pour négocier une convention d'achat et de vente; la conclusion de la vente et le versement des produits de cette dernière dans le bassin de distribution devront avoir lieu au plus tard le 28 novembre 2025, comme il est stipulé dans le plan.

8. Crédoiteurs et charges à payer

Un montant de remises gouvernementales à payer de 2 057 \$ (2022 – 2 544 \$) est inclus dans les crédoiteurs et les charges à payer, ce qui comprend les montants à payer pour les cotisations sociales.

9. Emprunt à court terme

Le 27 janvier 2022, la Province de l'Ontario, représentée par le ministère des Collèges et Universités, a octroyé une facilité de FDE de 35 000 \$ arrivant à échéance le 30 septembre 2022 pour remplacer l'ancienne facilité de FDE qui avait été obtenue dans le cadre de la procédure en vertu de la LACC. Le 22 septembre 2022, la date d'échéance a été reportée au 30 novembre 2022 par le ministère des Collèges et Universités. Le taux d'intérêt était de 1,052 % et le prêt était garanti par tous les biens de l'Université, moyennant des charges superprioritaires ordonnées par le tribunal liées à la procédure en vertu de la LACC. Lors de la mise en œuvre du plan, qui a eu lieu le 28 novembre 2022, un nouveau prêt a été octroyé par le ministère des Collèges et Universités pour rembourser en totalité la facilité de FDE et la remplacer par un prêt à long terme dont les modalités sont décrites à la Note 10.

10. Dette à long terme

Le 28 novembre 2022, depuis la mise en œuvre du plan dans le cadre de la procédure en vertu de la LACC, l'Université a conclu une nouvelle convention de prêt garanti à long terme avec la Province de l'Ontario (le « financement de sortie »). En 2023, l'Université a effectué des paiements de capital de 592 \$ (2022 – néant \$) conformément aux modalités du financement de sortie. Le total des intérêts payés sur la dette à long terme au cours de l'exercice s'élève à 884 \$ (2022 – néant \$). L'Université a accordé une sûreté réelle et un privilège de premier rang sur toutes les garanties (sous réserve uniquement des privilèges autorisés définis dans la convention de prêt) de l'Université en faveur de la Province de l'Ontario afin de garantir le financement de sortie. La convention relative au financement de sortie contient un certain nombre d'engagements financiers qui doivent être respectés par l'Université pendant la durée du prêt à partir de 2023-2024.

UNIVERSITÉ LAURENTIENNE DE SUDBURY

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 30 avril 2023
(en milliers de dollars)

10. Dette à long terme (suite)

La dette de l'Université au 30 avril 2023 et 2022 s'établit comme suit :

	Taux	Échéance fixe	2023	2022
Province de l'Ontario	6,11 %	2038	34 408 \$	– \$
Moins : tranche à court terme de la dette à long terme			(1 466)	–
			32 942 \$	– \$

Les remboursements du capital sur la dette à long terme s'établissent comme suit :

2024	1 466 \$
2025	1 556
2026	1 651
2027	1 752
2028	1 859
Par la suite	26 124
	34 408 \$

Avant le début de la procédure en vertu de la LACC, l'Université était partie à un certain nombre de conventions de prêt à long terme avec diverses institutions financières. Tous les montants dus au titre de ces conventions de prêt n'étaient pas garantis et ont été annulés conformément à l'ordonnance initiale. L'Université a cessé de comptabiliser des charges d'intérêts sur la dette à long terme à compter du 1^{er} février 2021. En 2022, ces obligations ont été classées comme des passifs soumis au plan, conformément à celui-ci. Ces passifs ont été acquittés dès la mise en œuvre du plan le 28 novembre 2022. Toutes les réclamations relatives aux conventions de prêt ont été incluses dans les réclamations des créanciers visés ayant le droit de recevoir des distributions à partir du bassin de distribution (Note 11 b)) une fois les fonds disponibles.

UNIVERSITÉ LAURENTIENNE DE SUDBURY

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 30 avril 2023
(en milliers de dollars)

10. Dette à long terme (suite)

	Taux	Échéance fixe	2023	2022
Prêts non garantis :				
Banque de Montréal	5,39 %	2024	– \$	1 301 \$
Banque Royale du Canada	4,30 %	2040	–	12 881
Banque Royale du Canada	4,94 %	2043	–	17 455
Banque Royale du Canada	3,90 %	2023	–	2 555
Banque Royale du Canada	4,63 %	2041	–	38 640
Banque TD Canada Trust	4,97 %	2036	–	10 538
Banque TD Canada Trust	4,95 %	2043	–	6 557
			– \$	89 927 \$
Moins : passifs soumis au plan			–	(89 927)
			– \$	– \$

Avant le début de la procédure en vertu de la LACC, l'Université était partie à sept conventions de swap de taux d'intérêt pour gérer la volatilité des taux d'intérêt. L'Université a converti la dette à taux variable en dette à taux fixe. Après le début de la procédure en vertu de la LACC, chacun des prêteurs a avisé l'Université que les swaps de taux d'intérêt seraient résiliés. Le montant de la réclamation des prêteurs contre l'Université a été déterminé dans le cadre du traitement des réclamations. En raison de la résiliation, l'Université a cessé d'appliquer la comptabilité de couverture pour tous les swaps de taux d'intérêt et a comptabilisé une perte immédiate encourue à la résiliation de 24 700 \$ dans les coûts de restructuration le 1^{er} février 2021. Le passif lié à cette perte a été comptabilisé en 2022 en tant que passif soumis au plan. Ce passif a été acquitté lors de la mise en œuvre du plan et toutes les réclamations connexes des prêteurs ont été incluses dans les réclamations des créanciers visés ayant le droit de recevoir des distributions à partir du bassin de distribution (Note 11 b)).

11. Montant à verser dans le bassin de distribution relatif à une procédure en vertu de la LACC, passifs soumis au plan et recouvrement lié à la procédure en vertu de la LACC

a) Montant à verser dans le bassin de distribution relatif à une procédure en vertu de la LACC

Le montant à verser dans le bassin de distribution relatif à une procédure en vertu de la LACC (Note 2b)) représente le montant dû au bassin de distribution établi conformément au plan. Le montant représente le total des produits pouvant atteindre 53 000 \$ attendus de la vente d'actifs à la Province de l'Ontario (Note 10), desquels sont soustraits les paiements effectués aux créanciers ayant des réclamations garanties, des réclamations prioritaires en vertu de la LACC et des réclamations d'indemnités de vacances totalisant 5 954 \$.

UNIVERSITÉ LAURENTIENNE DE SUDBURY

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 30 avril 2023
(en milliers de dollars)

11. Montant à verser dans le bassin de distribution relatif à une procédure en vertu de la LACC, passifs soumis au plan et recouvrement lié à la procédure en vertu de la LACC (suite)

b) Passifs soumis au plan

À la suite de l'ordonnance initiale obtenue le 1^{er} février 2021 et des modifications ultérieures, le paiement de la dette exigible en date du 1^{er} février 2021 a été suspendu.

Le 31 mai 2021, la Cour a accordé une ordonnance relative à la procédure de réclamation visant l'établissement et le règlement ou la détermination des réclamations. Le 17 août 2021, la Cour a rendu une ordonnance définissant les procédures d'établissement et la méthode associée à la détermination des réclamations d'indemnités des employés. Conformément à l'ordonnance relative à la procédure de réclamation, les créanciers devaient soumettre leurs réclamations au contrôleur.

Selon les modalités du plan, les créanciers ayant des réclamations garanties, des réclamations prioritaires en vertu de la LACC et des réclamations d'indemnités de vacances avaient droit à un paiement intégral de leurs réclamations dès la mise en œuvre du plan. Le paiement intégral de ces réclamations, dont le total s'élève à 5 954 \$, a été effectué en 2023.

Les obligations relatives aux biens et services fournis à l'Université après la date de dépôt du 1^{er} février 2021 sont acquittées dans le cours normal des activités, selon les modalités négociées. Ces passifs n'ont pas été inclus dans les passifs soumis au plan.

Au 30 avril 2023, les montants comptabilisés à titre de passifs soumis au plan sont de néant \$, tandis que les montants pour 2022 sont les suivants :

2022

	Réévaluations des avantages sociaux futurs	Coûts de restructuration	Reclassement des passifs existants	Total
Créditeurs et charges à payer	– \$	6 076 \$	10 891 \$	16 967 \$
Passifs au titre des avantages sociaux futurs	14 014	704	233	14 951
Coûts de compression du personnel et de cessation d'emploi	–	44 682	–	44 682
Emprunt à court terme	–	–	1 324	1 324
Dette à long terme	–	–	89 927	89 927
Obligation relative à la résiliation des swaps de taux d'intérêt	–	24 368	–	24 368
	14 014 \$	75 830 \$	102 375 \$	192 219 \$

Le 28 novembre 2022, les passifs soumis au plan ont été décomptabilisés lorsque les passifs ont été légalement acquittés et libérés dès la mise en œuvre du plan (Note 2 b)).

UNIVERSITÉ LAURENTIENNE DE SUDBURY

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 30 avril 2023
(en milliers de dollars)

11. Montant à verser dans le bassin de distribution relatif à une procédure en vertu de la LACC, passifs soumis au plan et recouvrement lié à la procédure en vertu de la LACC (suite)

c) Recouvrement lié à la procédure en vertu de la LACC

Le 28 novembre 2022, les passifs soumis au plan et les apports reportés antérieurs à la procédure en vertu de la LACC ont été décomptabilisés et les passifs ont été acquittés et libérés dès la mise en œuvre du plan (Note 2 b)), ce qui a donné lieu à un recouvrement dans l'état des résultats. L'Université a également comptabilisé un montant à verser dans le bassin de distribution (Note 11 a)) équivalent au total des produits attendus de la vente d'actifs à la Province de l'Ontario qui peut atteindre 53 500 \$ (Note 10), desquels sont soustraits les paiements effectués aux créanciers ayant des réclamations garanties, des réclamations prioritaires en vertu de la LACC et des réclamations d'indemnités de vacances totalisant 5 954 \$.

Le rapprochement du recouvrement lié à la procédure en vertu de la LACC comptabilisé dans l'état des résultats s'établit comme suit :

	2023
Passifs soumis au plan, au début de l'exercice	192 219 \$
Ajustements aux passifs soumis au plan	1 510
Décomptabilisation des apports reportés antérieurs à la procédure en vertu de la LACC	26 193
Paiements aux créanciers ayant des réclamations garanties, des réclamations prioritaires en vertu de la LACC et des réclamations d'indemnités de vacances	(5 954)
Montant à verser dans le bassin de distribution relatif à une procédure en vertu de la LACC	(47 546)
Recouvrement lié à la procédure en vertu de la LACC	166 422 \$

UNIVERSITÉ LAURENTIENNE DE SUDBURY

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 30 avril 2023
(en milliers de dollars)

12. Apports reportés

a) Apports reportés

Les apports reportés sont des apports grevés d'une affectation externe destinés à la recherche et à d'autres charges devant être engagées au cours d'exercices ultérieurs. La variation des apports reportés s'établit comme suit :

	2023	2022
Solde, au début de l'exercice	40 607 \$	36 364 \$
Plus : apports reçus au cours de l'exercice	19 100	21 367
Moins : montants comptabilisés à titre de produits	(15 695)	(17 124)
Moins : montants décomptabilisés conformément au plan (Note 2 b))	(26 193)	–
Solde, à la fin de l'exercice	17 819 \$	40 607 \$

Les apports reportés comptabilisés au cours de l'exercice pour tous les types de produits s'élèvent à 15 695 \$ (2022 – 17 124 \$). Ce montant comprend des produits de recherche de 11 387 \$ (2022 – 12 759 \$). Les charges correspondantes liées aux activités de recherche sont les suivantes : des salaires et avantages sociaux de 7 394 \$ (2022 – 8 429 \$), des charges de fonctionnement et de recherche de 3 482 \$ (2022 – 3 659 \$) et des bourses d'études de 511 \$ (2022 – 671 \$).

Le 28 novembre 2022, les obligations associées aux apports différés antérieurs à la procédure en vertu de la LACC de 26 193 \$ ont été légalement acquittées et libérées dès la mise en œuvre du plan. Ces obligations ont été décomptabilisées à titre de passifs et un gain connexe a été comptabilisé dans l'état des résultats (Note 11 c)).

Les apports reportés se détaillent comme suit :

	2023	2022
Subventions de recherche	13 183 \$	22 588 \$
Autres subventions et contrats	4 184	14 676
Bourses d'études	452	3 343
Solde, à la fin de l'exercice	17 819 \$	40 607 \$

En décembre 2020, l'Université a ouvert des comptes bancaires distincts pour conserver les apports futurs grevés d'une affectation. Auparavant, les apports grevés d'une affectation étaient déposés dans le compte bancaire de fonctionnement de l'Université.

UNIVERSITÉ LAURENTIENNE DE SUDBURY

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 30 avril 2023
(en milliers de dollars)

12. Apports reportés (suite)

a) Apports reportés (suite)

Le tableau ci-dessous détaille les soldes des apports reportés grevés d'une affectation détenus dans des comptes bancaires distincts :

	2023	2022
Montant d'apports reportés détenus dans des comptes bancaires distincts ou des comptes destinés aux placements à court terme		
Compte de subventions de recherche inutilisées	13 183 \$	8 623 \$
Compte de fonds affectés	1 978	1 493
Montant d'apports reportés non détenus dans des comptes bancaires distincts ou des comptes destinés aux placements à court terme	2 658	30 491
	17 819 \$	40 607 \$

Les soldes d'encaisse dans les comptes bancaires distincts et dans les comptes destinés aux placements à court terme sont transférés dans une période ultérieure à celle où sont engagées les charges liées aux apports reportés.

b) Apports reportés afférents aux immobilisations

Les apports reportés afférents aux immobilisations représentent le montant inutilisé et non amorti des dons et subventions reçus pour l'achat d'immobilisations. La variation des apports reportés afférents aux immobilisations s'établit comme suit :

	2023	2022
Inutilisés :		
Solde, au début de l'exercice	3 134 \$	2 481 \$
Plus : apports reçus au cours de l'exercice	2 393	877
Moins : montants utilisés	(1 422)	(224)
Solde, à la fin de l'exercice	4 105	3 134
Non amortis :		
Solde, au début de l'exercice	120 390	125 787
Plus : apports utilisés au cours de l'exercice	1 422	224
Moins : montants amortis aux produits	(5 596)	(5 621)
Solde, à la fin de l'exercice	116 216	120 390
Total des montants inutilisés et non amortis des apports afférents aux immobilisations	120 321 \$	123 524 \$

UNIVERSITÉ LAURENTIENNE DE SUDBURY

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 30 avril 2023
(en milliers de dollars)

13. Dotations et produits financiers (pertes de placement)

Les dotations se composent des fonds grevés d'une affectation reçus par l'Université et des produits financiers cumulés qui n'ont pas fait l'objet d'une distribution. Les produits financiers tirés des placements à long terme afférents aux dotations sont utilisés conformément aux diverses fins établies par les donateurs. Afin de protéger la valeur des dotations au fil du temps et de permettre à l'Université de distribuer chaque année des produits financiers réguliers tirés de celles-ci, sans égard aux produits financiers gagnés au cours de l'exercice, l'objectif de placement des fonds de dotation consiste à dégager un taux de rendement atteignant au moins le total de l'effet de l'inflation, majoré des distributions et des coûts afférents au placement et à la gestion des fonds.

Seuls les produits financiers générés par les dotations peuvent être utilisés pour soutenir l'activité désignée pour chaque dotation. La distribution est conditionnelle à la disponibilité suffisante des produits réinvestis cumulés. Si les produits réinvestis cumulés sont inférieurs aux besoins en matière de distribution, un ajustement de la distribution sera effectué de manière à ne pas avoir d'effet sur le solde du capital.

L'Université revoit son taux de distribution sur une base annuelle. En 2023, l'Université a approuvé une distribution allant jusqu'à 2,5 % de la juste valeur des placements de dotations, sous réserve de la disponibilité des produits financiers gagnés dans chaque compte de dotation. Le montant total réel distribué s'élevait à 401 \$. Il n'y a pas eu de distribution pendant la procédure en vertu de la LACC à l'exercice 2022.

L'Université facture des frais d'administration à l'égard des produits financiers afin de recouvrer les coûts qu'elle engage lorsqu'elle s'acquitte de ses responsabilités de fiduciaire relativement au placement et à la gestion des fonds de dotation. Les frais d'administration sont comptabilisés dans les autres frais et produits de l'état consolidé des résultats. Au cours de l'exercice, l'Université a comptabilisé des frais d'administration de 196 \$ (2022 – néant \$).

La variation de l'actif net grevé d'une affectation au titre des dotations s'établit comme suit :

	2023	2022
Solde, au début de l'exercice	60 961 \$	61 482 \$
Dotations	266	6
Augmentation (diminution) nette des dotations		
Produits financiers (pertes de placement)	1 357	(282)
Frais d'administration	(196)	–
Frais de gestion de placements	(226)	(245)
Produits financiers disponibles aux fins de distribution	(401)	–
	534	(527)
Transfert à l'École de médecine du Nord de l'Ontario	(14 251)	–
Solde, à la fin de l'exercice	47 510 \$	60 961 \$

UNIVERSITÉ LAURENTIENNE DE SUDBURY

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 30 avril 2023
(en milliers de dollars)

13. Dotations et produits financiers (pertes de placement) (suite)

Les placements à long terme reflètent les soldes des fonds afférents aux dotations. Les fonds de capitaux propres, les titres à revenu fixe, les fonds de crédit structuré et les fonds de placements immobiliers sont évalués à leur valeur marchande.

Les dotations comprennent les dotations destinées à soutenir les étudiants de l'Université de l'École de médecine du Nord de l'Ontario, qui s'élèvent à néant \$ (2022 – 14 665 \$). Conformément aux modalités du plan (Note 2 b)), un montant de 14 251 \$ a été transféré à l'Université de l'École de médecine du Nord de l'Ontario le 28 novembre 2022, ce qui correspond à la valeur marchande des dotations cumulées et des produits financiers cumulés liés aux dotations attribuables aux dotations de l'Université de l'École de médecine du Nord de l'Ontario au moment de la mise en œuvre du plan.

Le solde des dotations se compose de ce qui suit :

	2023	2022
Dotations cumulées	36 348 \$	50 005 \$
Produits financiers cumulés réinvestis	11 162	10 956
	47 510 \$	60 961 \$

La répartition des produits financiers (pertes de placement) se présente comme suit :

	2023	2022
Gains non réalisés (pertes non réalisées)	3 694 \$	(2 030) \$
Produits d'intérêts et dividendes	4 283	2 196
Pertes réalisées	(3 826)	(158)
	4 151 \$	8 \$
Gain (perte) de placement à long terme lié aux dotations	956	(282)
Gain de placement à court terme comptabilisé dans les autres frais et produits	3 195	290
	4 151 \$	8 \$

UNIVERSITÉ LAURENTIENNE DE SUDBURY

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 30 avril 2023
(en milliers de dollars)

14. Investissements en immobilisations

Les investissements en immobilisations sont calculés comme suit :

	2023	2022
Immobilisations	245 080 \$	253 432 \$
Moins : montants financés par :		
Passifs soumis au plan (Note 11)	–	(91 251)
Apports reportés liés aux immobilisations non amortis (Note 12)	(116 216)	(120 390)
	128 864 \$	41 791 \$

Le 28 novembre 2022, les passifs soumis au plan ont été légalement acquittés et libérés dès la mise en œuvre du plan. Cela a entraîné une réduction de la dette à long terme de 89 927 \$ et des prêts à court terme de 1 324 \$, pour un total de 91 251 \$. Ces montants ont été inclus dans les réclamations des créanciers visés ayant le droit de recevoir des distributions à partir du bassin de distribution et ne représentent plus un ajustement des investissements en immobilisations.

15. Actif net grevé d'une affectation interne

	2023	2022
Fonds de recherche des départements et des filiales	1 475 \$	1 164 \$

Les fonds de recherche des départements et des filiales se rapportent aux projets de MIRARCO et à d'autres projets de recherche grevés d'une affectation interne. Au cours de l'exercice, l'Université a transféré du fonds non affecté un montant excédentaire de 311 \$ à des fins de dépenses de recherche interne futures.

16. Engagements et éventualités

- a) L'Université a accepté de participer à un échange réciproque de risques d'assurance en association avec quarante autres universités canadiennes. Cette coopérative de propre assureur comprend une entente contractuelle permettant aux universités membres de partager les risques d'assurance des biens et de la responsabilité civile.

UNIVERSITÉ LAURENTIENNE DE SUDBURY

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 30 avril 2023
(en milliers de dollars)

16. Engagements et éventualités (suite)

- b) L'Université est partie à certaines questions d'ordre juridique et à certains litiges et la conclusion de ceux-ci ne peut pas être déterminée à l'heure actuelle. Ces réclamations sont sujettes à une incertitude relative à la mesure. Le cas échéant, la perte découlant de la détermination des réclamations supplémentaires sera comptabilisée dans les périodes où elles sont réglées, et sont actuellement attribuées à son assureur.

Les réclamations existantes au début de la procédure en vertu de la LACC, qui étaient significatives, ont été examinées dans le cadre du traitement des réclamations. En 2022, l'Université a comptabilisé certaines de ces réclamations à titre de passifs soumis au plan à la Note 11, dans la mesure où elles ont été résolues ou réglées dans le cadre du traitement des réclamations.

Certaines réclamations étaient sujettes à une incertitude de mesure. Conformément au plan, toutes les réclamations faites par les créanciers visés à l'Université ont été acquittées et libérées. Certaines réclamations ont été désignées comme des réclamations assurées dans le cadre du plan; dans ce cas, le recouvrement du demandeur se limite aux prestations d'assurance, s'il y a lieu, et non à un règlement de la part de l'Université.

- c) L'Université est l'employeur principal du régime de retraite (Note 6) qui comprenait auparavant les anciennes universités fédérées, le SNOLAB, le CEMI et MIRARCO. Depuis le 30 juin 2021, tous les employés actifs de l'Université Huntington ont cessé d'accumuler des prestations au titre du régime de retraite.

Les employés actifs de l'Université de Sudbury et de l'Université de Thorneloe qui continuent d'être employés après le 31 décembre 2021 deviendront des membres suspendus du régime de retraite. L'Université de Sudbury et l'Université Thorneloe continuent d'être des employeurs en vertu du régime de retraite à compter du 31 décembre 2021 et auront l'obligation continue de financer les prestations acquises par leurs employés et anciens employés en vertu du régime de retraite.

L'Université et ses syndicats ont convenu d'établir un comité mixte sur le régime de retraite ainsi que sur la politique de financement et de viabilité à long terme. Il a été établi que toute amélioration du régime de retraite serait conditionnelle au respect des niveaux de financement convenus.

- d) En vertu de la liste de conditions pour la vente d'actifs immobiliers à la Province de l'Ontario, l'Université et la Province de l'Ontario concluront des contrats de location distincts pour certains bâtiments et terrains vendus à la Province de l'Ontario.

Dans les futurs nouveaux contrats de location entre la Province de l'Ontario (à titre de propriétaire) et l'Université (à titre de locataire), il devrait être indiqué que l'Université sera responsable de tous les frais de fonctionnement et autres frais relatifs aux locaux loués, lesquels seront payables sous forme de loyer supplémentaire.

UNIVERSITÉ LAURENTIENNE DE SUDBURY

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 30 avril 2023

(en milliers de dollars)

17. Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement

	2023	2022
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement :		
Débiteurs	(94) \$	1 160 \$
Charges payées d'avance	(1 696)	56
Créditeurs et charges à payer	9 250	2 955
Indemnités de vacances accumulées	130	260
Produits reportés	3 628	1 211
	11 218 \$	5 642 \$

18. Autres frais et produits

Les autres frais et produits s'établissent comme suit :

	2023	2022
Frais d'administration	4 028 \$	3 423 \$
Produits financiers	3 195	290
Bourses d'études et autres apports affectés	3 733	3 014
Frais obligatoires	2 796	2 807
Étudiants parrainés	2 506	2 598
Frais de cours et autres frais	3 724	3 800
	19 982 \$	15 932 \$

UNIVERSITÉ LAURENTIENNE DE SUDBURY

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 30 avril 2023

(en milliers de dollars)

19. Coûts de restructuration

Dans le cadre des initiatives de restructuration et de viabilité financière négociées avec les parties prenantes et approuvées par la Cour, l'Université a réduit ses offres de programmes universitaires, a renoncé aux ententes avec les universités fédérées, a éliminé ou réduit de façon importante les avantages sociaux des employés, et a effectué une compression du corps professoral et des autres employés. Dans le cadre du plan et de la procédure en vertu de la LACC, les coûts de restructuration suivants ont été comptabilisés dans l'état des résultats :

	2023	2022
Résiliation des swaps de taux d'intérêt	– \$	(332) \$
Coûts de compression du personnel et de cessation d'emploi	836	25
Coûts de restructuration et de règlement	–	6 041
Frais juridiques, honoraires du contrôleur, honoraires de consultation, charges financières et charges d'intérêts		
Frais juridiques	6 171	10 634
Honoraires du contrôleur	2 185	5 021
Honoraires de consultation	810	3 533
Charges financières et charges d'intérêts	1 106	2 837
	10 272	22 025
	11 108 \$	27 759 \$

20. Risques financiers

L'Université est exposée aux risques financiers suivants découlant de ses instruments financiers :

a) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Le risque de crédit maximal auquel s'expose l'Université est représenté par la juste valeur de son encaisse, ses placements et ses débiteurs, comme présenté à l'état consolidé de la situation financière. Une concentration de risque de crédit existe dans le cas où une portion importante du portefeuille est investie dans des titres qui présentent des caractéristiques ou des variations semblables relatives aux conditions économiques, politiques ou autres. L'Université, de concert avec son Comité des finances et ses conseillers en placement, surveille en permanence la santé financière de ses placements.

L'Université évalue continuellement les débiteurs et inscrit les montants non recouvrables dans la provision pour créances douteuses, comme en fait état la Note 5.

UNIVERSITÉ LAURENTIENNE DE SUDBURY

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 30 avril 2023
(en milliers de dollars)

20. Risques financiers (suite)

b) Risque de taux d'intérêt

L'Université a toujours été exposée au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses placements portant intérêt, sa dette à long terme et ses contrats sur des dérivés de taux, comme présentés dans l'état consolidé des flux de trésorerie et les Notes 3 f), 10 et 11. Conformément au plan, les obligations de l'Université liées au remboursement du capital et des intérêts de certaines réclamations relatives aux conventions de prêt antérieures à la procédure en vertu de la LACC ont été annulées.

Au 30 avril 2023, l'Université a une dette à long terme de 34 408 \$ (2022 – néant \$) portant intérêt à taux fixe de 6,11 % auprès de la Province de l'Ontario. L'institution est donc exposée au risque de taux d'intérêt (Note 10).

c) Risque de change

L'Université estime qu'elle n'est pas exposée à un risque de change important découlant de ses instruments financiers.

d) Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque que l'Université ne soit pas en mesure de s'acquitter de ses obligations en temps opportun ou à un coût raisonnable. L'Université gère son risque de liquidité en surveillant ses besoins de fonctionnement.

e) Risque de prix

Le risque de prix s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie d'un instrument fluctuent en raison des variations des prix du marché, que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement ou à son émetteur, ou par des facteurs applicables à tous les instruments sur le marché. Pour gérer ce risque, l'Université applique une politique de placement approuvée par le Conseil des gouverneurs qui fixe une composition cible par type de placement afin d'obtenir un rendement optimal, tout en ayant une tolérance raisonnable au risque. Les placements sont diversifiés en fonction des catégories de placement approuvées, des objectifs de rendement et de l'appétence au risque de l'Université. Les placements de l'Université sont gérés par des gestionnaires de placements externes et le Conseil surveille le rendement des placements.

UNIVERSITÉ LAURENTIENNE DE SUDBURY

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 30 avril 2023
(en milliers de dollars)

21. Opérations entre apparentés

Les apparentés de l'Université sont les suivants :

a) Le Centre for Excellence in Mining and Innovation (« CEMI ») :

Le CEMI a été créé le 23 avril 2007 pour faire progresser l'étude, la recherche et l'innovation. L'Université a versé un montant de 10 000 \$ reçu du gouvernement provincial pour mettre sur pied et financer le CEMI dès sa création.

Comme décrit dans la méthode de consolidation, les résultats financiers du CEMI ne sont pas inclus dans les présents états financiers consolidés. Les opérations entre apparentés et les informations liées au CEMI sont évaluées à la valeur d'échange, soit le montant de la contrepartie établie, comme suit :

	2023	2022
Recouvrements et charges sur les biens et services	821 \$	649 \$

Au 30 avril 2023, l'Université avait un montant de 130 \$ (2022 – 127 \$) à recevoir du CEMI et un montant de néant \$ (2022 – néant \$) à payer au CEMI.

b) Associations étudiantes

L'Université détient un intérêt financier dans ses associations étudiantes puisqu'elle perçoit des frais de scolarité en leur nom. Les opérations entre apparentés, sauf indication contraire, ont été réalisées dans le cours normal des activités et sont comptabilisées à la valeur d'échange, soit le montant de la contrepartie établie et acceptée par l'Université et les apparentés.

22. Informations comparatives

Certains soldes comparatifs ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation des états financiers adoptée pour l'exercice courant.



935 Ramsey Lake Rd., Sudbury ON Canada P3E 2C6 1-800-461-4030 laurentian.ca